

# LO PUBLIAIRE



*N° 91 Automne 2008*

Il est vrai que « Lo Publiaire » a été le premier défenseur des traditions, pour les avoir décrites puis défendues.

Souvenons nous du temps où les rues de St Bauzille étaient en terre battue, parcourues par des charrettes tirées par des chevaux pour le travail, des calèches pour les promenades. Et bien, aujourd'hui, les routes sont goudronnées et les chevaux sont de retour. Bien sûr, ils laissent de temps en temps des présents, pas toujours appréciés, de par leur vue et surtout de par leur odeur. Certains vous diront que vous humez à plein nez l'air de la campagne, d'autres que ces odeurs sont trop pénétrantes, intolérables. Pourtant ils sont peu nombreux et ne font que traverser le village, imaginez l'époque où ils étaient plus nombreux et traversaient le village de long en large.

Vous ajoutez les chiens errants et vous comprendrez que le nombre de mécontents augmente de jour en jour. Le n°4 du « Lo Publiaire Sant Bauzelenc » décrivait déjà « une vie de chien », en voici un extrait : « dans les écoles de dressage, les moniteurs vous diront qu'il faut surtout dresser les maîtres et que parfois, c'est impossible. »

Alors, comme tout problème épineux, il est toujours difficile de trouver des solutions, surtout si chacun campe sur ses positions et ne met pas du sien.

La campagne est assez vaste pour trouver une place idéale pour les chevaux. Si l'âne est attaché au coin d'une maison du village, il est aisé de nettoyer à grande eau l'espace qu'il a parfois malheureusement souillé. Ce sont des solutions simples qui respectent les animaux qui n'y sont pour rien et les personnes qui n'y sont aussi pour rien, les voisins, les passants... Les animaux ont d'énormes qualités, la loyauté, le dévouement, la fidélité, l'humilité... Il est dommage de les soumettre à la vindicte publique parce que leurs maîtres n'ont pas fait le nécessaire pour qu'ils soient respectés par tous.

Pour les chiens par exemple, un extrait de ce même n°4 : « chiens de garde, de berger, de chasse, d'aveugle, chiens dressés à découvrir la truffe, la drogue et leur compagnie rend moins dure la solitude du veuf ou du vieillard... »

Cette année, il faut rajouter les sangliers, bêtes voraces, avides de raisins. Mais n'oublions pas aussi les ravages provoqués par le mildiou. Les solutions sont ici préventives, ce sont les clôtures électriques et les traitements, nombreux mais surtout au bon moment.

Alors les diverses accusations, plaintes et autres courriers n'arrangeront jamais les choses. Un sanglier blessé, acculé, sans une issue de repli, une laie pour défendre ses marcassins, peuvent devenir dangereux. Comme tout être humain dans les mêmes cas.

Chiens en laisse, lâchés dans la campagne qui n'est pas si loin, s'il vous plaît, pas sur les berges de l'Hérault, chevaux en liberté dans les prés, sangliers rejetés par les clôtures électriques sont les véritables solutions

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| <i>Editorial</i>                              | 2  |
| <i>Le voyage extraordinaire de Jean</i>       | 3  |
| <i>La fête est finie</i>                      | 4  |
| <i>Souvenir de la relise de la fourragère</i> | 6  |
| <i>Mots croisés</i>                           | 7  |
| <i>L'Espérance st Bauzilloise</i>             | 8  |
| <i>Pèlerinage Notre Dame du Suc</i>           | 9  |
| <i>Echos de l'ancien temps</i>                | 10 |
| <i>Nouvelles brèves</i>                       | 11 |
| <i>Rencontre avec les oiseaux</i>             | 12 |
| <i>Montoulieu envahi par les sangliers</i>    | 12 |
| <i>Montoulieu libéré</i>                      | 13 |
| <i>Chasseur du St Hubert</i>                  | 14 |
| <i>Le coin sourire.</i>                       | 15 |
| <i>Le Cantou</i>                              | 16 |
| <i>Et de deux</i>                             | 16 |
| <i>Les travaux des Conseils</i>               | 17 |
| <i>Agenda - Etat civil</i>                    | 27 |
| <i>Conte et poème</i>                         | 28 |

-----  
*Page de couverture*  
**« Notre Dame du Suc »**  
*Photo Thierry CELIE*

*Reproduction interdite de tout ou partie de texte,  
sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal  
"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"*

**Lo Publiaire**

*(Association loi de 1901)  
Rue de la Roubiade  
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS*

*Journal d'information trimestriel :  
Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois*

*- Président : Jacques DEFLEUR  
- Composition : Thierry CELIE  
- Rédac. : Signataires des articles*

**Prochaine parution  
N°92 Janvier 2009**

*Impression : Arceaux 49,  
1027 rue de la croix verte, Montpellier*

## « Le voyage extraordinaire de Jean » Un authentique exploit !

Jean Métais est un jeune et grand garçon d'une quinzaine d'années qui vit dans un mas sur le plateau du Causse de La Selle, avec toute sa famille.

Il y a six mois, l'idée lui est venue de rejoindre la Seine Maritime, région où résident ses grands-parents paternels, sans prendre le train ni la voiture, mais tout simplement en vélo. Il faut préciser que depuis son plus jeune âge notre athlète en herbe pratique le vélo dans un club. Le virus de la petite reine lui a été transmis par son papa Rémy et il a déjà participé à de nombreuses courses dont il fut souvent le vainqueur.

C'est ainsi qu'avec l'aide de son paternel, ils ont mûri et planifié durant l'hiver dernier cette folle aventure : « **faire du vélo sans limites, à volonté et découvrir la France autrement que depuis les autoroutes** ».

C'est au cours du mois de juin, équipé simplement d'un sac à dos, d'une trousse à outils et d'un téléphone portable, que Jean a parcouru seul 1 200 km entre le Causse de La Selle et Servaville (près de Rouen), en roulant pendant 6 jours, soit au total 48 h de vélo.

Il a traversé 7 régions, 13 départements et a visité 194 villes et villages. Tout au long de son périple, Jean n'a connu qu'une seule crevasse et le beau temps l'a accompagné de bout en bout. Le village le plus agréable fut celui de Bona dans la Nièvre et le passage le plus ennuyeux fut la traversée de Saint Etienne dans la Loire, où il perdit beaucoup de temps.

Notre aventurier a passé deux nuits à l'hôtel, une chez l'habitant et a dormi par deux

fois dans des granges.

Quel bonheur et quel réconfort cela a dû être pour ses proches en Normandie que de le voir sur le seuil de la porte en tenue de cycliste, sa machine à la main, en bonne santé après 6 jours d'effort en solitaire.

Après ce mois de juillet où le manège enchanté du Tour de France a déversé son flot de coureurs professionnels surentraînés, sur-encadrés et pour quelques-uns encore sur dop..., il faut avouer que cette incroyable épopée cyclotouristique du mois de juin 2008 est un authentique exploit sportif et humain.

Félicitations Jean.

PS : dans la famille Métais, 4 des 5 enfants font du vélo, (Estelle la plus jeune attendra encore quelques années). Sylvain et Pascale les deux aînés, sont des cyclistes amateurs confirmés, ils ont d'ailleurs effectué le trajet officiel de l'étape pyrénéenne Pau-Hautacam, lors du Tour 2008, ouverte à tous les licenciés. Rémy a lui aussi réalisé l'étape.

Quelle famille !!!

Christophe Vidal



## La fête est finie.

La fête votive de St Bauzille s'est terminée ce lundi 11 août 2008 par le traditionnel repas, qui a regroupé plus de 650 convives affublés d'étranges matériels que l'on nomme parapluies ou parasols, afin de se protéger d'une pluie persistante mais, qui à aucun moment n'aura réussi à décourager le moindre participant.

C'est sous ce ciel larmoyant que fut prononcé le discours du Président du Comité des Fêtes, Philippe BERTRAND, annonçant le retrait de son équipe.



« Chers amis,  
Comme annoncé ici même il y a un an, ainsi s'achève ce soir le parcours de mon équipe à la tête du Comité des Fêtes. Voilà maintenant depuis l'automne 2001 que nous

œuvrons tous les étés pour vous procurer un moment festif sur les berges de l'Hérault. Bien entendu, vous avez été et êtes toujours seuls juges de notre action, mais nous sommes fiers et heureux d'avoir pu redonner vie à la fête, en faire une véritable fête foraine et engager les meilleurs orchestres de la région.

Nous avons su garder les moments de traditions tels que la retraite aux flambeaux, le repas champêtre, le fougasset, mais nous avons su être assez novateurs et ambitieux pour faire de votre fête, la plus belle du canton. Je veux citer par là le changement de date avec le week-end d'avant le 15 août, la venue des taureaux au centre du Village, des groupes culturels occitans, provençaux et même internationaux et le succès indiscutable des apéritifs notamment celui de l'Incontournable RICOUNE. Ce soir j'aurai une pensée

pour tous ceux qui ont participé à cette aventure depuis le début et leur dire combien ils peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli.

A vous mes Chers Collègues, qui m'ont accompagné ces dernières années, je veux profiter de cette occasion pour dire un petit mot sympa pour chacun d'entre vous :

Tout d'abord je tiens à remercier ceux qui nous ont aidés au cours de ces nombreuses années : trop nombreux pour les nommer, je sais qu'ils se reconnaîtront, ils sont encore ici cette année pour nous témoigner de leur soutien.

Pour ce qui est des membres du Comité des Fêtes, je commencerai par les jeunes du groupe : Jean- Marcel, Clément, Sébastien, Fabien, Robin, Florent, Julien, Adrien, Marianne & Marie. Ce fut un plaisir de vous voir évoluer et prendre petit à petit la mesure de l'évènement.

Je poursuis par celles qui nous ont rejoints en chemin,



et qui sont devenus les piliers de ce Comité : je veux remercier ici Céline et Natacha pour leur travail et l'ardeur qu'elles ont mis à faire de ce Comité la machine à succès qu'elle est devenue. Vous êtes j'en suis sûr les deux meilleures recrues de Ce Comité.

Je pense également à Christophe et David. Votre apport ne se résume pas seulement aux « Fritos ». Vous avez parfaitement compris l'alchimie entre la rigolade et le travail nécessaire à l'action bénévole, et in fine avez contribué pleinement à l'assise de ce Comité, par votre travail, votre sérieux et votre générosité.

Un petit mot tout gentil pour notre première recrue : Benjamin, transfert obtenu après maintes tentatives au cours d'apéro de barre, et qui a finalement rejoint le groupe pour en devenir l'un des leaders incontestés.

Je m'adresse maintenant à ceux qui sont de l'aventure depuis le début :

Christine - Une quantité de travail formidable, une prise en main de l'opérationnel sans commune mesure : en un mot, la valeur sure de ce Comité.

David : parti trop vite dans l'Ain, nous aurons tout de même réussi à en tirer le maximum dans un minimum de temps. Nous avons pu compter sur toi à chaque instant et tes conseils avisés ont été un plus certain dans les décisions cruciales.

J'en viens maintenant à celui qui est « Le Comité des Fêtes » - L'homme de confiance celui qui a toujours travaillé dans l'ombre, mais qui doit ce soir être mis en lumière car son professionnalisme et son sérieux nous ont permis d'être là où nous en sommes. Benoit, je sais probablement que l'on associera mon nom à ce Comité, mais c'est bien de



toi qu'il faudrait se rappeler. Je tiens à te remercier publiquement et te dire que tu peux compter sur moi car je te suis redevable de bien des choses. J'ai pu au cours de ces sept années compter sur un véritable ami.

Enfin je voudrai remercier nos conjoints : Car nous ne sommes rien sans eux ! Leur travail au quotidien nous laisse le temps de faire ce que nous faisons. Ils sont devenus membres à part entière du Comité au fil des années. Je tiens donc à remercier : Sandrine, les Florences, Delphine et Sylvie, mais aussi Benoit et Cyril, car nous avons aussi des conjoints hommes, et Laurence mon épouse.

Et pour finir, je veux dire ô combien nos parents nous ont été d'une aide précieuse pour avoir participé de plein pied à cette aventure, de par leur travail, mais aussi pour avoir bien voulu garder nos enfants plusieurs semaines durant afin de nous laisser le temps de faire de cette fête de Saint Bau, celle que vous connaissez

maintenant. Je tiens à dire un grand merci à Marcel et Marie-Jo, Guy et Ghislaine, Thérèse et Justin, Dédée, Maryvonne, Colette et François, Patrick et Annie, Thierry et Elisabeth, André et Marie Anne, Nadine, Françoise et

André.

Je vous demande de les applaudir tous, car ils ont été les artisans du succès que nous connaissons.

J'ose espérer qu'ensemble nous restions dans la mémoire des Saint Bauillois et qu'on se rappelle encore longtemps de la fête à Saint Bau telle que nous la laissons. Nous, jeunes de Saint Bauzille amoureux de notre village, avons fait une fête à l'image de celle que nous aurions aimé avoir. L'amour de notre village est ancré au cœur de nous même, et la volonté de hisser ce village à la place à laquelle il doit prétendre, a toujours été notre volonté. Je peux dire ce soir que tous les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints. 7 ans de succès ne doivent rien à la chance, Je vous remercie pour tout ce que vous avez accompli.

Merci à tous et qui sait, à bientôt pour de nouvelles aventures !!!! »





## ***Souvenir de la remise de la fourragère***

A la fin de mon service militaire en Allemagne dans le Palatinat à Neustadt/Weinstrasse, au sein de la 11<sup>ème</sup> brigade mécanisée, avec des collègues, nous avons monté une association. Chaque année, nous organisons au mois de mai une rencontre autour d'une bonne table. Cette année, la rencontre a eu lieu le samedi 17 mai à Eyguières (13430) sur la route touristique des Baux. A la fin de cette rencontre, nous avons décidé qu'une délégation se rendrait au camp de Natzweiler – Struthof en souvenir de la remise de la fourragère.

« Fourragère : ornement de l'uniforme militaire, insigne formé d'une tresse agrafée à l'épaule. Devenue depuis 1916 l'insigne collectif des corps plusieurs fois cités à l'ordre de l'armée ».

### ***Souvenir de la remise de la fourragère au camp de Struthof***

Natzweiler – Struthof est situé dans le Bas – Rhin, à 50 km au sud ouest de Strasbourg. C'est un charmant village d'Alsace comme tant d'autres et rien n'aurait pu faire prévoir aux années heureuses d'avant guerre que ce seul nom pourrait évoquer un jour tant de tragiques souvenirs.

Récit du docteur Ragot, décédé en septembre 1954 à 44 ans des suites de sa déportation :

Arrivée au camp : nous arrivons tout au sommet du mont qui est complètement déboisé. La bise y souffle terriblement. Après avoir laissé sur notre gauche une grosse ferme avec de nombreuses dépendances, nous saurons plus tard que ce sont les chambres à gaz et les

ateliers d'expériences. Nous passons près d'une villa, avec piscine. C'est la demeure du commandant, le sinistre Kramer. Spectacle grandiose, la neige recouvre tout, baraques, miradors, fils de l'enceinte où passe le courant électrique.

La vie au camp : en été réveil à 4 heures du matin, en hivers à 6 heures du matin. On passe au lavabo où, torse nu, il faut se laver à l'eau glacée. Puis nous recevons un demi litre de tisane ou un semblant de café. Nous nous rendons à la place d'appel où les S.S. comptent les hommes. Les appels se prolongent durant des heures, debout immobiles en hiver dans la neige, en été dans la pluie et les orages sans manteau. L'appel terminé, nous partons au dur travail de la journée. A midi, retour au camp, nouvel appel. En vitesse on nous sert notre piteux litre de soupe. Puis rassemblement à nouveau, départ pour le travail. A 18 heures c'est l'appel comme celui du matin, souvent interminable.

Solidarité : chaque jour, le responsable de la solidarité recueillait les bouchées de pain de 1 ou 2 centimètres cubes que nous prélevions sur nos maigres rations et les répartissaient entre les plus déficients d'entre nous. Et c'est peut-être à ces quelques grammes de pain que beaucoup d'entre nous doivent d'avoir pu tenir jusqu'au bout.

Extraits du rapport sur les expériences pratiquées à Natzweiler – Struthof :

Ypérite : fin 1942 et courant 1943, application d'ypérite liquide sur des détenus allemands de droit commun à l'infirmerie.

Expérience sur le typhus : cent tziganes commandés à Berlin arrivaient d'Aushwitz

en novembre 1943, une vingtaine étaient morts de froid à l'arrivée, les autres étaient inutilisables, d'autres furent envoyés en décembre. Haagen en pris 80 qu'il divisa en deux groupes de 40. Le premier groupe fut vacciné à deux reprises avec le vaccin de Haagen, le deuxième groupe ne fut pas vacciné. Le 18 mai 1944, les deux groupes de 40 subirent une scarification au bras avec les germes virulents du typhus. Fait significatif, le dossier de l'infirmerie prouve qu'en mars 1944 il n'y avait pas de cas de typhus au camp. Le typhus apparut vers le 10 avril 1944.

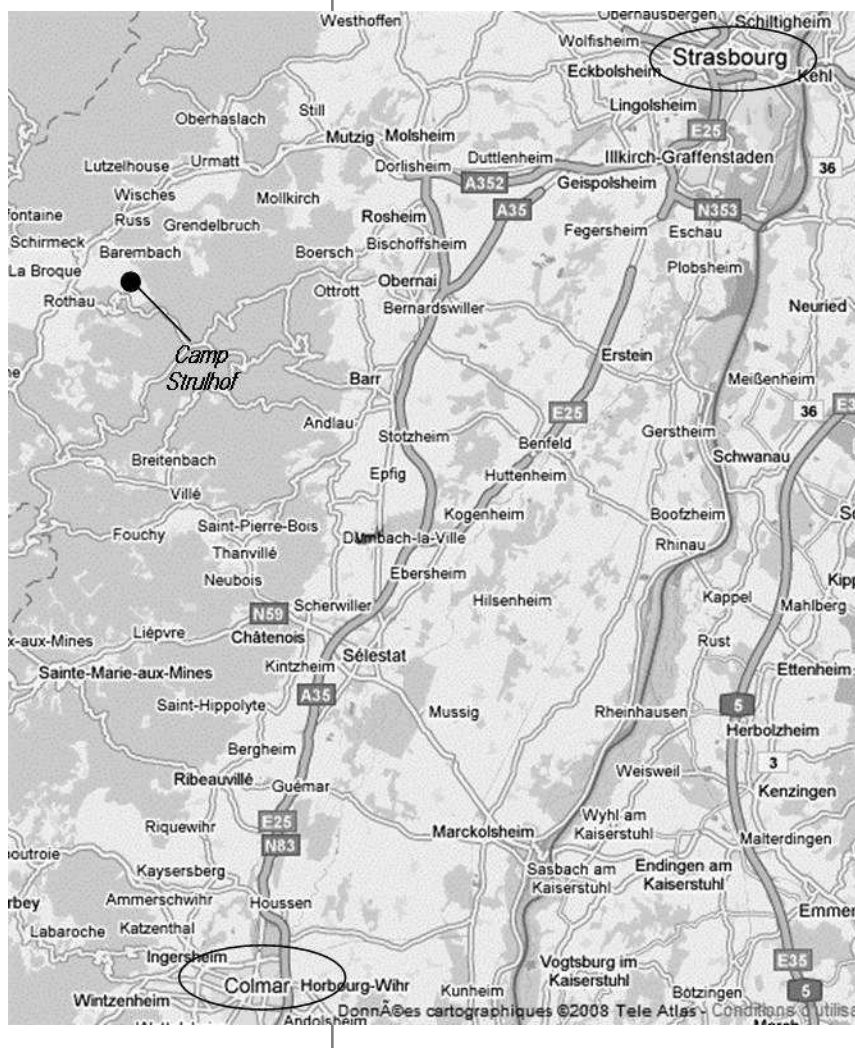
Gaz phosgène : le docteur Bickenbach fut chargé en 1942 de trouver un antidote au phosgène. Après avoir commencé ses expériences sur les animaux, il fit, à partir de 1943, des expériences à la chambre à gaz du Struthof portant sur les déportés. Les expériences pratiquées au Struthof ont du reste été confirmées par les déclarations de Kramer, l'ex – commandant du camp arrêté par les anglais au camp de Belsen et exécuté ensuite. Il avoua qu'il avait traité lui-même dans la chambre à gaz et qu'il avait observé par le regard extérieur ce qui se passait à l'intérieur de la chambre à gaz. Il conclut : « je n'ai éprouvé aucune émotion en accomplissant ces actes car j'ai d'ailleurs été élevé comme cela ».

Exterminations totales au Struthof : bien plus horribles encore furent les derniers jours d'août, les assassinats massifs de résistants français amenés au Struthof. On commença par les femmes. D'autre part, une chasse aux résistants avait été organisée par les S.S. Le résultat de cette offensive ne s'était pas fait attendre. Dès le soir, des

camions arrivaient à tout moment et se dirigeaient vers le crématoire. Eveillé par le vacarme des moteurs. La cheminée du crématoire rougie par le feu se détachait dans la nuit. Un camarade ayant passé la nuit juste au-dessus du crématoire, me raconta que pendant des heures, une masse d'hommes et de femmes avait été déchargée par des camions. De tout ce monde amené au four, il ne restait plus rien qu'une odeur de brûlé répandue dans le camp et une fumée grise s'élevant sans relâche de la grande cheminée. Il était facile de comprendre ce qui était arrivé.

Le Struthof n'est plus aujourd'hui qu'un témoin. Il est classé monument historique. Le chenil était vide, vide aussi la chambre à gaz. Le four crématoire est éteint. Mais il ne faut pas que s'éteigne le souvenir de telles horreurs.

Jean BRESSON



## MOTS CROISES Par Christian LECAM

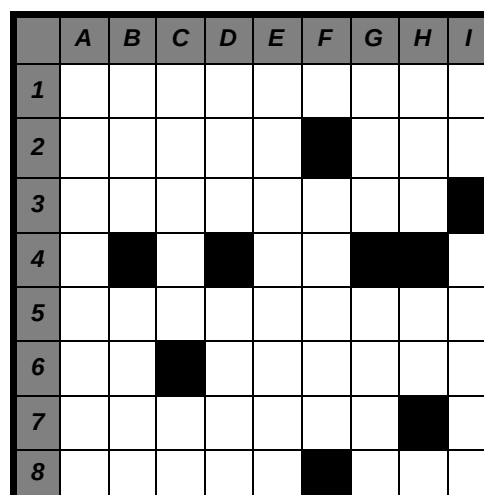
### HORIZONTAL

1. Prénom féminin
2. Emplumé aquatique – Bien vu quand il vient du bébé
3. Petit passereau
4. Démonstratif
5. Bonne détente
6. Conjonction – Général d'empire
7. Faire comme le skieur
8. Désir – Légumineuse

### VERTICAL

- A. Prénom féminin
- B. Ville de cariocas – Possessif
- C. Pour se saluer – Dans la valve
- D. Nickel – Plus abordable que le cuir
- E. Objet en bois, plutôt agaçant
- F. Désépaissie
- G. Irritation des anciens – Fleuve espagnol
- H. Imbécile – Enfin parmi nous
- I. Personnage sympathique à l'écran – Ils font partie de l'humanité.

*Solution page 15*



## LA PHRASE DU TRIMESTRE

« Non, je ne suis pas superstitieux, parce que ça porte malheur »

*Serge GAINSBOURG.*



## Hommage aux Pèlerins de N. Dame du Suc

De St bauz ils sont montés Alléluia  
En voiture ou bien à pieds Alléluia  
Au suc ils sont arrivés Alléluia  
L'espérance les attendait Alléluia  
Ils se sont agenouillés Alléluia  
Et les clairons ont sonné Alléluia  
Notre dame ils ont prié Alléluia  
Et les tambours ont grondé Alléluia  
Dans l'église ils sont rentrés Alléluia  
Et la clique a rejoué Alléluia  
Aux aïeux ils ont pensé Alléluia  
Et les larmes ont coulé Alléluia  
Ils sont partis déjeuner Alléluia  
Se sont bien désaltérés Alléluia  
Merci Messieurs les Curés Alléluia  
Merci Viala et Olivier Alléluia  
Merci à l'E.S.B. Alléluia  
Et à tout les invités Alléluia  
Et si vous le voulez bien Alléluia  
Je vous dis à l'an qué ben Alléluia

J.L CAMMAL

Eh oui, voilà 3 ans que quelques anciens de L'Espérance ont osé reprendre leurs vieux clairons et tambours pour commémorer avec les pèlerins de Notre Dame du Suc ce traditionnel pèlerinage cher à beaucoup de Saint-Bauzillois.

Je ne vous cacherai pas que lors de notre première intervention en août 2006 nous avions tous le cœur gros et qu'il nous a été difficile d'attaquer les premières notes de musique accompagnant le chant d'entrée à la Basilique.

Pour ce retour de L'Espérance, aux premiers sons des clairons et roulements des tambours, lorsque nos regards ont croisé ceux des fidèles présents aux différentes cérémonies nous savions que nous avions gagné et qu'il faudrait faire encore mieux les années suivantes. C'est ce que nous nous essayons de faire, malgré le peu d'effectif constituant notre groupe.

Pour les années à venir, les anciens de L'Espérance qui seraient tentés d'un retour parmi nous, seront les bienvenus lors des répétitions qui débiteront au printemps prochain.

Je voudrais, au nom de tous mes collègues de L'Espérance, remercier :

Le Père ABOUT d'accepter notre présence aux différentes cérémonies aussi bien dans la Basilique de

notre Dame du Suc, que dans l'église de Saint-Bauzille

Le Père DIOUF toujours aussi chaleureux et présent depuis notre retour.

Toutes les personnes qui se dévouent au sein de la paroisse pour que ce pèlerinage se déroule dans les meilleures conditions.

Vous tous, les pèlerins du Suc qui vous déplacez pour vénérer notre Dame, mais aussi pour venir écouter avec beaucoup de nostalgie les quelques morceaux de votre Fanfare, que nous interprétons, que vous connaissez, et qui rappellent de merveilleux souvenirs.

Ce 31 août 2008 vous étiez encore plus nombreux que les autres années, et c'est vous pèlerins du Suc qui nous encouragez à persévérer, afin de maintenir cette tradition que beaucoup nous envient ! Pour tout cela merci.

Le repas de midi, très convivial et préparé de mains de maître par le personnel de L'Espérance (surtout les épouses), fut une réussite avec mention spéciale à Jean-François pour la saucisse «faite maison».

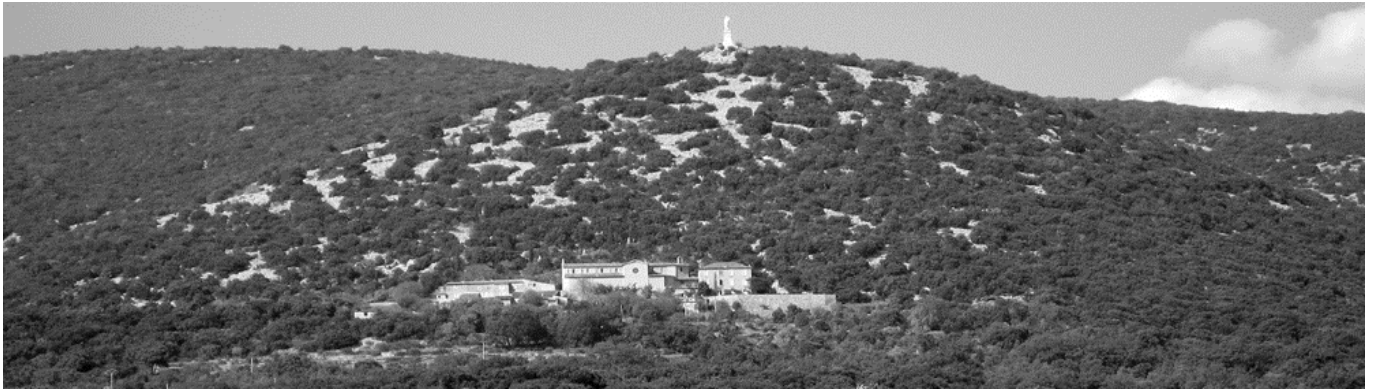
Au cours de ce repas, vous m'avez aidé à interpréter une petite chansonnette que j'ai intitulée «Hommage aux pèlerins de notre Dame du Suc» sur un air de «Michael est de retour» et dont vous trouverez les paroles ci-jointes.





# Pèlerinage à Notre Dame du Suc

**St Bauzille monte à Notre Dame du Suc tous les ans en procession : voici le pourquoi officiel**



La meilleure preuve que cette tradition plonge ses profondes racines dans les plus hauts âges de son histoire : un manuscrit de 1467 mentionne Saint Bauzille de Putois parmi les paroisses qui viennent en pèlerinage à la Sainte chapelle du Suc. S'y rendaient-elles en procession, tous les ans, et à jour fixe ? Le vœu solennel de 1676 ne le fait pas supposer. En cette année, en effet, une cruelle épidémie se déclara dans le village. Nous donnons un extrait de sermon d'un curé de Saint Bauzille de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui dépeint avec des couleurs saisissantes les terribles effets du fléau, raconte l'exode d'un jour des habitants vers le Suc et cite le vœu solennel qui fut fait dans cette mémorable circonstance.

Depuis quelque temps, une peste comme on ne se souvenait pas, faisait des ravages dans la population qu'elle décimait ; dans toutes les maisons, on voyait des malades qui souvent n'avaient que leurs parents proches pour les assister tant ils répandaient une odeur pestilentielle, tant leurs visages étaient tuméfiés et noirs comme du charbon de roube. Les consuls avaient interdit de sonner les glas pour ne pas jeter une plus grande consternation parmi

les habitants, le cimetière restait tout le temps ouvert pour creuser les fosses ou pour laisser passer les cadavres qu'on enterrait nuitamment. Alors les consuls et le clergé résolurent d'aller au Suc implorer la Vierge miraculeuse de faire cesser ce fléau. On s'y rendit en procession, on pria avec beaucoup de larmes et componction et à partir de ce jour on ne compta pas de cas nouveau et tous ceux déjà atteints guérirent. Pour remercier la Vierge miraculeuse du Suc, les consuls, le clergé et les habitants du lieu firent un vœu solennel d'aller tous les ans, le lundi de Pentecôte, au Suc en procession. *in memoriam rei*.

De 1676 à 1876 - (deux cents ans) - la paroisse de Saint Bauzille de Putois a été fidèle au vœu de ses pères. Tout ce qu'il y avait de valide, disaient-ils, hommes, femmes et enfants gravissaient la Sainte colline du Suc, le lundi de Pentecôte.

En 1876, M l'Abbé Jacques Salagé, curé de Saint Bauzille, pasteur de haute sagesse, ayant remarqué que les pèlerins étaient moins nombreux parce que le lundi de la Pentecôte tombe presque toujours vers la fin de la saison des vers à soie qui constituaient, à cette époque,

la principale richesse de la contrée, soumit le cas à l'autorité religieuse. Mgr de Cabrières, depuis peu de temps, évêque de Montpellier, en vertu de son autorité de premier pasteur du diocèse, fixa le dernier lundi du mois d'août pour l'accomplissement du pèlerinage votif. Cette nouvelle date a largement favorisé ce pèlerinage. C'est, de nos jours, une des plus grandes manifestations de foi catholique qui se déroulent sur le Sainte montage du Suc. Remis au dernier lundi d'août alors que les usines et magasins fermaient ce jour-là ; par la suite, usines et magasins ne fermaient plus et, le lundi, les gens travaillaient et ne pouvaient plus venir au pèlerinage. Les prêtres ayant plus de charges, il a donc été décidé de changer du dernier lundi d'août au dernier dimanche d'août ce qui a satisfait beaucoup de pèlerins et qui a fait que le pèlerinage a beaucoup progressé. Et comme les anciens l'ont connu, avec la participation de l'espérance St Bauzilloise qui a repris depuis trois ans et qui est là, elle aussi, pour animer cette magnifique journée.

JUSTIN VIALA



Dernièrement, j'ai rencontré mon ami Jean Pintard, un nagnénaire de fraîche date, toujours alerte et jovial. Le suivant de près, en matière d'âge, nous avons évoqué notre ancien temps. Les personnes très âgées aiment bien se remémorer leur ancien temps. De notre temps répètent-elles souvent, on prenait son temps, on vivait chichement et autrement. Certes mais les façons de vivre ont changé. Il y a eu une grande évolution dans tous les domaines.

Nos deux pépères se sont rappelés l'électrification dans Saint Bauzille, en 1928, il y a 80 ans, ils avaient 8 et 10 ans. Il y avait déjà une usine hydroélectrique, avec turbines, à Laroque. Il reste la chaussée d'eau et le canal. Une ligne électrique desservait Saint Bauzille, posée sur des poteaux en bois avec des isolateurs en verre. Ils étaient plantés dans la « Combe ». Les

rues du village étaient éclairées par de pâles ampoules. Les écoles, la mairie, commerces, artisans avaient l'électricité. Les filatures, les bonneteries avaient la force motrice électrique. La plupart des habitants ne possédaient pas encore l'électricité dans leur maison, nous étions du nombre. L'installation électrique se faisait selon les moyens financiers de chacun. En attendant, les gens s'éclairaient comme avant avec la lampe à pétrole, munie d'une mèche spéciale imbibée de pétrole, contenu dans le petit réservoir de la lampe. Cette mèche, insérée dans un brûleur, étant allumée, on plaçait aussitôt un tube en verre soleil, qui faisait office de cheminée. La lampe était mise dans un suspensoir accroché au plafond et au-dessus de la table. Un bouton de réglage permettait d'y voir plus ou moins, ou d'économiser le pétrole. Pour circuler dans les autres pièces de la maison, on se servait de bougeoirs et chandeliers avec bougies et chandelles. Pour les caves, les écuries, les charrettes, la nuit, des lanternes vitrées, des fanaux, donnaient de la lumière. En 1930, les habitants avaient quasiment tous la fée électricité chez eux et étaient très heureux de posséder cette lumière tant attendue, en tournant simplement un bouton d'éclairage.

N'étant plus plongés dans l'obscurité, avec Jean, nous nous sommes plongés dans le problème de l'eau à Saint Bauzille, en 1928. A cette date, il n'y avait pas d'eau courante dans les maisons. Les habitants, nous nous servions de l'eau des puits, nombreux à Saint Bauzille de Putois. Que signifie ce mot « putois » ? On a donné beaucoup de définitions pour ce mot, dont celle de puits, en raison de leur nombre. Mais

quelle est la bonne ? Un des puits les plus utilisés était celui de la rue de l'Eglise, il est recouvert à ce jour. Il était très profond, contenant une eau de source fraîche et abondante. Il avait un tuyau de pompage avec une crépine dans la nappe. Cette eau était extraite au moyen d'une grande roue de pompage. Deux gros robinets dorés permettaient de remplir seaux et cruches, elle était déclarée buvable, on ne se privait pas d'en boire. Ce puits municipal était recouvert d'une plaque en métal. Un autre puits municipal, avec chapiteau en tôle, se trouvait sur une petite place, face à l'ancienne mairie, devant la boucherie de l'époque, Albert et Mélanie Issert. Il y avait un seul robinet, une pompe à main. Encore un puit communal, chemin de la Plantade, une roue à bras pour le pompage. Autre puits d'eau potable : au jardin public, actuellement ce puits est sous la salle polyvalente. Au centre de la place du Pré, la municipalité fit creuser un puits. N'étant pas productif en eau suffisante, il fut recouvert peu de temps après. Des puits, il y en avait, dans les jardins, les vignes, pour l'arrosage et le sulfatage. Dans la maison, pour la vaisselle, on faisait une réserve d'eau dans des baquets. Pour la grande lessive, habits, draps de lit, les mères de famille, les lavandières allaient laver à la rivière, portant leur « bugade » dans des corbeilles en osier. Elles avaient leur place sur la rive, une large pierre plate, pour le savonnage, utilisant la « pierre » de savon de Marseille. Agnouillées, elles savonnaient, frappaient le linge avec le « battoir », rinçaient et essoraient en tordant fortement leur linge qui était ensuite étendu et tendu sur le « grabas » avec des galets,

pour le séchage sous le soleil, quand il était présent. Et le sanitaire, direz-vous ? Quel était-il dans les maisons ? Pas de cabinets d'aisances, de W.C si l'on veut dire. Les pots de chambre, de diverses formes et couleurs, les seaux hygiéniques étaient de rigueur. Je me garderai de citer leur lieu de dépôt. Le défilé avait lieu de bon matin. Pour la douche, les enfants, tout nus, étaient assis ou debout dans une baignoire d'eau, les mamans les lavant à fond. En été, beaucoup de baigneurs dans la rivière pour nager et se laver. En 1928, le terrassement pour l'adduction d'eau

était déjà commencé, avec pelles et pics aux mains de solides gaillards et quelques costauds St Bauzillois, au service d'une grande entreprise. Les tuyaux de canalisation posés dans les tranchées, la plomberie zinguerie Chapel, de Saint Bauzille, s'occupa de nombreux branchements et poses de compteurs d'eau chez les habitants. Des bornes fontaines furent placées dans plusieurs quartiers. Les puits, peu à peu, étaient inutilisés, sauf pour mettre l'eau ou le vin au frais, en période de chaleur. Il faut préciser qu'avant les travaux, il y avait le forage dans une

grande nappe d'eau souterraine potable, provenant de sources naturelles. Le forage est toujours utilisé. Des pompes installées dans un bâtiment adjacent, montaient l'eau dans un bassin réservoir situé près de la « Coste haute ». Il alimentait le village en pression d'eau à la grande satisfaction des habitants en 1929-1930.

Voilà ce qui peut éclairer nos concitoyens et rafraîchir les souvenirs d'ancien temps aux aînés. Dans un prochain article, si cela est possible, on pourrait évoquer la vie active de l'ancien temps et les distractions des habitants.

## Nouvelles brèves

Jacques DEFLEUR

Déjà le mois d'octobre, l'automne.

Passons outre la morosité que veulent bien nous présenter chaque jour les médias.

Ignorons le sensationnel qu'ils inventent souvent pour mieux vendre.

Sachons lire entre les lignes de tout ce qu'ils nous présentent.

Discernons la part de vérité au milieu d'innombrables élucubrations.

Ils parlent beaucoup de faillites, recettes, dépenses, augmentations, et autres pourcentages, sondages...

Comment lutter contre cette morosité qu'ils nous étalent.

Tout d'abord lire « Lo Publiaire ». Et surtout s'investir dans les plaisirs simples comme la marche, le vélo, la contemplation de la nature. N'oublions pas les nombreuses associations qui nous feront découvrir nos villages, qui œuvrent pour nous. Il faut les aider.

**Le samedi 20 septembre** à 9 heures, un beau soleil irradiait les berges de l'Hérault, les premiers bénévoles s'affairaient déjà avec leur matériel. C'était la journée des associations. Elles allaient

présenter leurs activités. C'était le jour des rencontres avec les nouveaux arrivants qui pouvaient découvrir et se renseigner, et pourquoi pas adhérer et participer à leur dynamisme.

La journée a été exceptionnelle, la jeunesse était présente, les diverses animations n'ont pas attiré les spectateurs qu'elles méritaient, les anciens ne sont pas venus. Faisait-il trop beau ? Le programme de la télé était-il si prenant ?

Pourtant la qualité, l'enthousiasme, l'ambiance étaient là, à la hauteur de l'événement. L'animation était assurée par M. Martin du groupe vocal du Foyer rural. Les chants, du groupe vocal, l'orgue de barbarie, l'heure de gymnastique, le mur d'escalade, le concours de pétanque, le manège gonflable, le café, les crêpes du Sou des écoles, et j'en oublie, le repas convivial avec tous les participants. Quelle journée...

C'était aussi la journée du patrimoine, vous avez peut-être préféré la culture ?

A l'année prochaine...

**Le nouveau quai de réception** des raisins à la cave coopérative fonctionne depuis le 23 septembre. Quelques incidents dont l'habituel piquet de vigne qui bloque le système. L'impression que j'ai ressentie est certainement que la récolte est moins bonne que les années précédentes.

**Une huitième classe** a ouvert à l'école du Thaurac suite à l'augmentation des effectifs.

**Deux fois en une semaine**, un sanglier a traversé les berges de l'Hérault, au milieu des pétanqueurs. Un extraordinaire souvenir car c'est tout de même rare. Pas cette année si nous lisons le Midi libre et écoutons les viticulteurs de la vallée de Montoulieu. Lo Publiaire a tenté d'analyser cette situation.

Souhaitons bienvenue et tous nos vœux de réussite au nouveau comité des fêtes.

Nous avons le plaisir d'accueillir au Publiaire un représentant de la commune d'Agonès : M. Nourredine ZOUAOUI.

## **Rencontre avec les oiseaux au bord de l'eau :**

Elles bougent leurs longues queues sans arrêt, hoche-queues... les bergeronnettes ; noire, blanche et grise, bergeronnette grise ; avec un peu de jaune, bergeronnette printanière.

Un éclair bleu métallique, le martin-pêcheur est très vif. Pourtant, immobile sur une berge de l'Alzon, il m'est arrivé d'en voir un se poser juste en face de moi, instant magique.

De petits cris qui viennent de l'autre côté de l'Hérault, une petite boule marron qui semble courir sur l'eau, nage puis disparaît brusquement sous l'eau pour réapparaître bien plus loin, le petit grèbe est un très bon plongeur.

Des hirondelles effleurant la surface de l'eau en plein mois de février ? Et oui, les hirondelles de rocher vivent chez nous toute l'année. Au printemps, elles seront rejointes par les hirondelles de fenêtre et les hirondelles de cheminées qui rejoindront leurs nids sous les toits. Nids qu'il est formellement interdit de détruire.

Ils nous quittent pour l'hiver et c'est un grand plaisir de revoir leurs chatoyantes couleurs au printemps : les guépriers d'Europe sont sans aucun doute les oiseaux les plus colorés de chez nous.

Tous les enfants de Saint-Bauzille les connaissent... ou presque, des personnes

âgées viennent aussi sur les berges les nourrir, ils animent notre plan d'eau et même parfois les rues du cœur du village : les canards !!! Ces colverts devenus sédentaires sont un but de promenade bien sympathique.

De la concurrence, loyale, pour les pêcheurs, les hérons cendrés pêchent patiemment. Plus rarement, on peut observer un héron blanc.

Quant aux goélands, ces grosses mouettes qui viennent parfois jusqu'ici, leur présence est paraît-il fonction du temps qu'il fait, mais je n'en sais pas plus !

*Isabelle NOUVELON*

## **Montoulieu envahi par les sangliers**



Animation du soir pour les badauds, prometteur pour les chasseurs et cauchemar pour les habitants de Montoulieu, l'été 2008 est placé sous le signe de « l'occupation » de la vallée par les sangliers...

De mémoire d'ancien, du jamais vu ! Un record que les Montoulieus ne veulent plus connaître. Nous vivons très proche de la nature, nous aimons notre environnement et nos traditions agricoles et rurales : c'est pour cela que nous protégeons notre vallée, ses espaces sauvages et sa faune. Quel bonheur, au cours

d'une promenade dans nos garrigues ou à l'aube, au coin d'un champ, de surprendre et de voir détalé un sanglier...

Nous comprenons l'engouement qu'avaient nos amis chasseurs, après de longues traques conviviales, mais souvent infructueuses, de ramener un sanglier, trophée rare il y a encore quelques décennies !

Aujourd'hui, nous sommes loin de cet idéal : la surpopulation de ces animaux est telle qu'ils nous envahissent. Ils se sont installés autour de nos mas et

dans les cultures, ils n'ont plus peur de s'approcher l'homme et nous les apercevons même en plein jour !

Depuis début juin, toutes les nuits, ils détruisent les potagers et jardin de fleurs, labourent les pelouses, démontent les murets de pierres, défoncent les clôtures, mangent les fruits du verger en cassant les branches, un liner de piscine hors-sol a même été percé par un groin et ils entrent dans les cours et garages ! Les fleurs de la place de la mairie sont déterrées régulièrement. Après avoir subi une charge par une laie, un ménage a peur pour ses enfants en bas âge. Les personnes âgées craignent de sortir le soir... A cela, s'ajoute le tapage nocturne car les chiens ne cessent d'aboyer et les sangliers les éloignent en les poursuivant !

Peut-être certains sourient-ils à cette lecture mais la situation est vraiment

intolérable: une vingtaine de plaintes écrites portées en mairie démontrent l'exaspération de la population. Il n'y a pas seulement ces préjudices psychologiques et sentimentaux, un coût financier important (non indemnisable pour les particuliers) vient grossir la perte économique des dégâts causés par les sangliers à l'agriculture et plus particulièrement à la viticulture. Dès début août, les raisins ont commencé à être mangés et depuis, les cochons ne sortent plus des vignes...Les battues organisées par la société de chasse à partir du 15 août ne règlent en rien le phénomène.

Les dégâts à la veille des vendanges sont très importants et les experts estiment le montant des pertes par rapport au prix du négoce et ne tiennent pas compte de la vente au détail...La pose de clôture électrique demande un énorme travail et n'est pas suffisante !

Notre vallée est une des dernières du secteur à avoir gardé son caractère agricole avec ses paysages de vignes. Nous ne pouvons envisager que des porcins aident à faire disparaître notre vignoble qui

connaît suffisamment de difficultés économiques!

Sur la route départementale, les collisions sanglier-voiture ne cessent d'augmenter: de l'ordre de deux par semaine... Faut-il attendre qu'un accident mortel soit à déplorer ?

C'est donc sans équivoque que nous constatons une surpopulation et un changement comportemental du « sanglier moderne ». Quelles en sont les causes? Cette question alimente beaucoup les conversations et chacun y va de ses commentaires dont il ressort cependant des évidences:

\* Les bois se ferment, les friches augmentent, les bords des ruisseaux sont en « bartasses »; ces facteurs créent un milieu favorable aux sangliers.

\* Les 100 à 150 sangliers abattus par an ne sont pas suffisants pour régler le problème

\* Le nombre de portée et de petits par laie est supérieur : à cause d'un croisement avec le cochon? A une nourriture plus riche? Mais qu'on leur distribue?

La mairie de Montoulieu et les viticulteurs tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs mois et demandent des moyens pour réguler cette surpopulation et limiter les

nuisances. Les réponses réticentes de la direction de l'agriculture, qui prend conseil auprès de la fédération des chasseurs, s'est traduit par de faibles moyens qui n'ont pas réglé le problème: ces réticentes, ajoutées à celles de « certains chasseurs » exaspèrent bon nombre de Montoulieus...Les gardes fédéraux ont même, au début de l'été, passé quelques nuits autour du village, afin d'empêcher des tirs au sangliers; un comble! A chacun de considérer s'il s'agit de braconnage ou d'auto-défense...

La protection des sangliers pour la chasse s'arrête là ou commencent les nuisances et la liberté du reste de la population. Une prise en compte plus efficace et durable du problème est nécessaire afin d'éviter les excès et dérives. La mairie et les agriculteurs, aidés par les responsables locaux de la chasse s'y emploient afin que nous ne subissions plus de tels désagréments.

Chasseurs de Montoulieu et de Saint-Bauzille de Putois, bonne saison de chasse et visez-bien !

*Brigitte LEBON*



## ***Montoulieu libéré***

Les chasseurs de la diane du St Hubert club ont libéré Montoulieu le vendredi 15 août en mettant hors de combat les sangliers qui détruisaient les récoltes et terrorisaient la population locale.

Dès 7 heures, cinq meutes de chien dirigées par Bertrand, Clément, Daniel, Louis et Rémy s'employaient à pourchasser les bêtes noires de Montoulieu pour les envoyer vers les lignes des chasseurs postés dont le feu nourri des fusils et carabine a permis d'occire onze d'entre elles.

Les chasseurs du St Hubert vont continuer d'occuper les terrains autour de Montoulieu et réguler cette population de suidés peut-être un peu trop envahissante.

*Claude GUILLOU (le 16 août 2008)*





Pour tout débutant, avant de chasser, il faut réussir un examen théorique et pratique basé sur les connaissances des gibiers, de toutes les espèces et en particulier celles qui sont protégées, sur la manipulation des armes et surtout sur la sécurité en action de chasse.

Pour pouvoir chasser au début de chaque saison, il faut s'acquitter d'une certaine somme, suivant le département, le territoire, petit ou grand gibier etc. .

Je prendrais mon exemple, chasseur de petit gibier et participant aux battues de sangliers dans le département de l'Hérault avec une assurance chasseur sans chien: 152 euros.

Cette somme comprend les différentes taxes, l'assurance et un timbre de 20 euros qui permet à la Fédération départementale des Chasseurs d'indemniser les dégâts provoqués par le grand gibier, aux professionnels de l'agriculture. Cet ensemble permet de chasser dans le département de l'Hérault mais il faut ajouter à cela un droit de chasse sur un territoire. Pour

ma part, j'adhère à la société de chasse locale le St Hubert Club de St Bauzille pour un montant annuel de 140 euros. La majeure partie des adhésions à l'association sert à payer les baux de chasse aux propriétaires fonciers pour la location de

leur terrain et permettre la pratique de la chasse.

Donc un total de 292 euros pour pouvoir chasser, la chasse est un loisir qui coûte cher.

Après le côté financier, il reste le côté légal, car la chasse est sévèrement encadrée par la loi.

Les dates d'ouvertures suivant le gibier, je ne rentrerais pas dans le détail, ce serait trop fastidieux. Un carnet de prélèvement, où l'on coche la date, l'espèce et le nombre de pièces prélevées, est obligatoire en action de chasse; il doit être présenté à toutes réquisitions des agents assermentés chargés de la Police de la chasse.

A ceci, il faut ajouter la connaissance de toutes les limites du territoire, des propriétés et des réserves de chasse. La connaissance des espèces protégées et de toutes les règles de sécurité est obligatoire.

La reproduction du sanglier, cette année, à particulièrement réussie et sa population, il est vrai est abondante sur la vallée de Montoulieu, comme dans tout le département. Comme pour

les années précédentes, la date d'ouverture de la chasse pour cette espèce a été avancée du 14 septembre au 15 août.

Le St Hubert Club organise donc des battues, le mercredi et dimanche sur son territoire et a même rajouté le samedi matin jusqu'à l'enlèvement des récoltes.

30 sangliers ont été tués dans la vallée de Montoulieu du 15 août au 14 septembre, 36 au total sur l'ensemble du territoire.

Il faut savoir que la sécheresse et la chaleur ne sont pas propices à un bon déroulement de la chasse. Les chiens auxiliaires des chasseurs et acteurs principaux des battues, n'ont pas les performances attendues. Il n'est possible de chasser que très tôt le matin, et de s'arrêter vers 10 heures...

J'en profite, ici, pour ajouter, que les propriétaires des chiens courants ne comptent pas le temps qu'ils passent à les soigner, à les entraîner, à les rechercher après la battue car ils sont partis parfois très loin, et ils les retrouvent plusieurs jours après, sans oublier de les nourrir...

C'est vrai, c'est leur passion, mais elle n'est pas sans contrainte et dévouement, sans frais, quand un sanglier blesse un chien, il faut aller chez un vétérinaire.

Les chasseurs sont les premiers à déplorer les dégâts provoqués par les sangliers sur les vignes de la vallée de Montoulieu. Ils ont aidé certains propriétaires à placer

des clôtures électriques, mesure préventive et efficace si on vérifie régulièrement son bon fonctionnement. Elle peut être améliorée, par un débroussaillage des terrains et des fossés car le sanglier a horreur du clair où il se sent en danger, il préfère le fourré. En taillant les mûriers chaque année, on évite aussi les mûres dont ils sont très friands, véritable gourmandise, le sanglier prend des risques pour venir les déguster, même en plein jour.

C'est là que quelques curieux, viennent les admirer et même prendre quelques photos et si par malheur, ils s'interposent entre la laie et ses marcassins, celle-ci craignant pour sa progéniture, peut les charger, c'est la nature, c'est une bête sauvage, ne l'oublions pas... Voilà quelques explications très simples d'un petit

chasseur, comme tout le monde à une exception près. .. Les sangliers prolifèrent, ils se plaisent dans la vallée de Montoulieu, peut-être uniquement pour cette année. Peut-être que l'année prochaine, ils seront moins nombreux où qu'ils auront choisi un autre territoire. La nature est ainsi faite, régie par des lois impénétrables... Quant aux dégâts des vignes, les réserves de chasse, sous le Rocher du Thaurac, où il est strictement interdit de chasser, les sangliers les ont jugées bien tranquilles pour se remiser et éviter ainsi les chasseurs de jour et venir se restaurer la nuit ou bien le soir. Cela n'explique pas tout, je vous l'accorde, c'est un ensemble de circonstances que la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, que la Fédération

Départementale des Chasseurs, que les chasseurs eux-mêmes étudient et font de leur mieux. Mais je vous en prie, pas de polémique, pas de grandes envolées, les chasseurs chassent pour leur plaisir et ont la volonté de rendre service aux propriétaires lésés par les sangliers, mais sans plus, la chasse est une passion, un loisir coûteux et tellement règlementé...

| Solution des mots croisés page 7 |   | A | B | C | D | E | F | G | H | I |
|----------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|                                  | 1 | F | R | A | N | C | O | I | S | E |
|                                  | 2 | E | I | D | E | R |   | R | O | T |
|                                  | 3 | R | O | I | T | E | L | E | T |   |
|                                  | 4 | N |   | E |   | C | I |   |   | E |
|                                  | 5 | A | M | U | S | E | M | E | N | T |
|                                  | 6 | N | I |   | K | L | E | B | E | R |
|                                  | 7 | D | E | V | A | L | E | R |   | E |
|                                  | 8 | E | N | V | Î | E |   | E | R | S |

## Le coin du sourire

Robert BALLAND

Parole d'enfant : dis maman, est-il vrai qu'un fois mort on retourne en poussière ? Ho oui, mon chéri, pourquoi ? Regarde bien, je crois qu'il y en a un sous le lit !!!  
Garde à vous : à la caserne, trois jeunes appelés au garde à vous, devant le sergent instructeur, en attente de leur affectation. S'adressant au premier, le sergent demande : que fais-tu dans le civil ? Je suis boucher, sergent. Bien, à la cuisine. Et toi ? au deuxième. Mo...mo, moi ser... serg, serg avec un fort bégaiement. Stop, tu seras à la mitrailleuse. Quant au troisième. Coureur cycliste, sergent. Très bien, tu suivras le peloton.

### Devinettes :

Un footballeur français a disputé quatre finales de coupe d'Europe des champions, perdant la première, gagnant les trois suivantes : 1956, 1957, 1958, 1959.

Deux footballeurs, pendant leurs carrières ont porté le maillot national de trois pays différents : Hongrie, Tchécoslovaquie, Espagne pour le premier ; Argentine, Bolivie, Espagne pour le deuxième.

A l'attention de Monsieur Jean -Yves GUILLOSON :  
Merci d'avoir rectifié mon

erreur sur la devinette concernant Jean ROBIC, lors de sa victoire du tour de France. En effet, il a remporté trois étapes mais n'a jamais porté le maillot jaune, sauf après l'arrivée de la dernière et ultime étape à Paris. Bien sûr, c'est Roger WALKOWIACK qui a remporté le tour sans jamais gagner une étape en 1956. Merci à vous.

REPONSE : Raymond KOPA de Reims, au Real de Madrid.  
REPONSE : Laslo KUBALA, et Alfredo DI STEFANO

## Le Cantou

Services à la personne : l'association « Le CANTOU »

L'association « Le CANTOU » est une association d'aides à domicile qui est implantée sur toutes les communes du canton de Ganges, depuis 1973.

Elle intervient auprès de toutes les personnes qui en font la demande afin de :

- les aider dans les tâches de la vie quotidienne (ménage, repassage, entretien du linge)
- les aider pour tout ce qui concerne l'accompagnement à domicile (préparation des repas, courses, déplacement chez le médecin. . . , promenade, compagnie)

- les aider pour l'accompagnement à la dépendance (aide à la prise des repas, aide à la mobilité, aide à la toilette, garde de nuit. . .)

L'association propose deux types d'intervention, selon la situation du demandeur :

Un service prestataire, pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles. Le financement est pris en charge, en partie, par les organismes suivants:

- le conseil général dans le cadre de l'APA pour les personnes âgées dépendantes

- les caisses de retraite, les mutuelles pour les retraités

- le conseil général et les

mutuelles pour les personnes handicapées

- la CAF pour les familles

Une participation est demandée aux usagers en complément des organismes et en fonction des revenus. La dépense engagée est déductible des impôts à hauteur de 50%

L'association aide à la constitution des dossiers.

Actuellement 206 personnes bénéficient des services de l'association, pour cela, 34 aides à domicile sont salariées (23 équivalents temps plein) et 4 personnes pour effectuer le travail administratif (2. 5 équivalents temps plein). Chaque année des formations sont organisées pour l'ensemble du personnel, et bi-mensuellement le personnel d'intervention bénéficie de groupe de paroles, animé par une psychologue clinicienne.

Ce service est autorisé à fonctionner, par arrêté du président du conseil général, et répond à toutes les exigences de la loi du 2 janvier 2002.

Un service mandataire, pour toutes les personnes qui ne peuvent bénéficier de prise en charge d'organisme.

Les utilisateurs sont les employeurs de leur salarié, et

l'association est mandatée pour gérer toutes les tâches administratives (bulletins de salaire, déclarations URSSAF, congé maladie. . . ).

L'avantage d'adhérer à l'association est que celle-ci peut servir de régulateur entre l'employeur et le salarié.

L'association aide à la constitution des dossiers.

Actuellement 50 personnes sont adhérentes de l'association mandataire au titre d'employeurs particuliers.

Ce service est agréé par la DDTEFP (Direction départementale du travail et de la formation professionnelle) au titre

- de l'agrément simple qui donne droit à la réduction d'impôts à hauteur de 50% pour les utilisateurs

- de l'agrément qualité qui permet d'intervenir auprès des publics dits fragiles, c'est-à-dire les enfants de moins de 3 ans et les personnes de plus de 70 ans.

Pour informations : les locaux de l'association sont ouverts tous les jours du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures, et de 14 heures à 16 heures au 4 bis rue Frederic mistral (place des halles) à GANGES.

## Et de deux !!!

Après le repas du lotissement "LES ARAMONS " en 2007, le deuxième repas des voisins a eu lieu, malgré le mauvais temps, le 6 septembre 2008.

Plus de 20 personnes, sans compter les enfants, se sont retrouvées autour de la sangria - maison - de Florence et de quelques kilos de saucisse de Jean Charles, grillée, comme il se doit, sur ceps de vigne, et de l'aligot filé par André.

La soirée s'est continuée fort tard dans la nuit, avec une prolongation, le lendemain.

Cette manifestation est la parfaite illustration de la volonté des nouveaux habitants de faire leur, la devise "ST BAUZILLE, LA DOUCEUR DE VIVRE ", en parfaite harmonie avec celle de leur lotissement "AUX ARAMONS, TOUT EST BON ".

Et, en tout cas, "à l'an que ven".

André GIRARD

**Présents :**

Mr Patrick TRICOU, Mr Etienne PETRIS, Mme Chantal ESPARCEL, Mr Eric GUICHARD, Mme Emma ROCHE, Mme Sylvie JOLICOEUR, Mme Véronique RIGAUD, Mr Antoine RAVIER, Mr Noureddine ZOUAOUI

**Excusés :**

Mme Anne SARMEO donne pouvoir à Mr Patrick TRICOU,  
Mr Emile BOURGET donne pouvoir à Mme Véronique RIGAUD.  
Mr Noureddine ZOUAOUI est nommé secrétaire de séance.

**Elections des délégués des conseil municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Monsieur Patrick TRICOU est élu, à l'unanimité, délégué du conseil municipal.  
Mr PETRIS, Mme ESPARCEL, Mr GUICHARD sont élus, à l'unanimité, délégués suppléants du conseil municipal.

**Achat du terrain de Mme Nicole Hilaire pour implantation de la station de relevage.**

Lors du conseil municipal du 07 mai 2008, il avait été décidé d'acquérir une partie du terrain (cadastré A 219) appartenant à Madame Nicole Hilaire, pour une superficie de 25m<sup>2</sup> afin d'implanter la station de relevage de réseau d'assainissement au prix de 2€ le m<sup>2</sup>. Après réflexion, il s'est avéré que cette superficie était trop petite et ne permettait pas un accès direct à la station. Il est proposé d'acquérir une superficie de 70m<sup>2</sup> qui permettra l'implantation et l'accès à la station au prix total de 200€.

Le conseil municipal adopte ce projet à l'unanimité en remplacement de la délibération prise le 07 mai 2008.

**Demande subvention Ecole St Joseph de Cazilhac**

L'école St Joseph de Cazilhac demande pour son projet pédagogique « graines d'artistes » une subvention pour Clara ORTS. Le conseil municipal adopte à l'unanimité une subvention de 40€.

**Demande de subvention de l'école primaire du Thaurac**

L'école primaire du Thaurac demande une subvention pour le voyage en Normandie de la classe de CM2 pour les élèves suivants : Paul ADAM, Manon BARRIER, Déborah COURTENS, Margot COUTY et Corentin TRICOU.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 200€.

**Demande de subvention de l'école primaire du Thaurac**

L'école primaire du Thaurac demande une subvention pour le coût des transports lors des déplacements pour assister aux séances de cinéma à Ganges.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 100€

**Demande de subvention de l'A.P.E.L. du collège de****la Présentation**

L'A.P.E.L. du collège de la Présentation demande une subvention pour le voyage à Carcassonne de Nathalie CIRIBINO.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 40€.

**Demande de subvention du Judo Club Gangeois Kaly**

Le Judo Club Gangeois Kaly demande une subvention pour la réalisation des blousons des judokas. Le conseil municipal rejette cette demande.

**Demande de cotisation du C.L.I.C.Trait d'Union**

Le C.L.I.C. Trait d'Union sollicite le renouvellement de la participation de la commune pour l'année 2008. Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la participation de la commune pour la somme de 179€.

**Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire donne lecture d'un document envoyé par la Fondation du Patrimoine et propose d'y adhérer. Le montant de l'adhésion pour une commune de moins de 1000 habitants est de 50€. Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à cette fondation.

**Bombyx**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier remerciant la commune pour sa dotation 2007/2008.

**Mise à jour des correspondants communaux de sécurité routière**

Monsieur Antoine RAVIER est désigné correspondant communal de la sécurité routière.

**CDG34**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du CDG 34 nous informant de la volonté de la commune d'Agde de ne plus faire partie du centre de gestion. La commune dispose de deux mois, à réception de ce courrier, pour faire valoir ses droits à opposition par rapport à cette demande de retrait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir ses droits à opposition.

**Courrier de Monsieur Alain CAUSSE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Alain CAUSSE qui fait part d'un projet d'implantation d'un parc aquatique sur un terrain situé au Grand Bragné. Le conseil municipal propose à Monsieur Alain CAUSSE d'élaborer un projet plus précis et complet pour ensuite déposer un permis.

**Union Sportive des Basses Cévennes**

Monsieur le Maire donne lecture d'un compte-rendu de la réunion du 05 mai 2008 au cours de laquelle il a été évoqué la possibilité d'embaucher un éducateur sportif.

**O.M.S.C.**

Monsieur Eric GUICHARD fait un rapide compte-

**C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'Agonès**

*le 26 septembre 2008*

**Présents :**

Mr PETRIS Etienne, Mr GUICHARD Eric, Mme JOLICOEUR Sylvie, Mme RIGAUD Véronique, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr RAVIER Antoine, Mr ZOUAOUI Nouredine, Mr BOURGET Emile, Monsieur TRICOU Patrick.

**Excusées :**

Mme ESPARCEL Chantal qui a donné pouvoir à Mr Etienne PETRIS,

Mme SARMEO Anne qui a donné pouvoir à Mr Patrick TRICOU

Mme ROCHE Emmanuelle est nommée secrétaire de séance.

**Modification de l'article 7 des statuts du SIVU Ganges-Le Vigan.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le Comité Syndical en date du 1er juillet 2008.

Cette délibération permet de modifier l'article 7 des statuts du SIVU Ganges-Le Vigan concernant le changement de la composition du bureau comme suit « le comité syndical fixera la composition du bureau par délibération conformément à l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à la nouvelle rédaction des statuts.

**Modification du budget**

Lors du vote du budget primitif 2008 de la commune, le 11 avril 2008, le Conseil Municipal avait décidé l'affectation des résultats du compte administratif 2007 de la façon suivante :

50000€ du résultat d'exploitation au chapitre 02 de la section fonctionnement,

47000€ du résultat d'exploitation au chapitre 1068 de la section d'investissement,

20000€ du résultat d'exploitation au chapitre 074 de la section de fonctionnement du service AEP.

Cette affectation est réputée non sincère. En fait, il convient d'effectuer la répartition de cette affectation de la manière suivante :

70000€ du résultat d'exploitation au chapitre 02 de la section de fonctionnement,

47000 du résultat d'exploitation au chapitre 1068 de la section d'investissement.

Le Conseil adopte à l'unanimité la modification du budget primitif 2008.

**Subvention de fonctionnement au service AEP**

A la suite de la modification du budget primitif 2008, il convient de voter une subvention de fonctionnement au service AEP de la commune de 20000€.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**Affaire ABRIC/GAY**

Après avoir rappelé l'historique de cette affaire, Monsieur le Maire lit la lettre de Mr ABBAL du C.F.M.E.L. conseillant de saisir le Tribunal de Grande Instance afin qu'il nomme un expert pour fixer les limites de la voie.

Le Conseil demande, qu'avant de saisir le Tribunal, Monsieur le Maire puisse rencontrer Mesdemoiselles ABRIC/GAY afin de connaître leur position exacte dans cette affaire.

**Aménagement de la Mairie**

Les locaux actuels sont peu adaptés pour recevoir le public dans de bonnes conditions : passage par l'arrière de la mairie, absence de bureau pour Monsieur le Maire, archives à l'opposé du secrétariat...

Monsieur le Maire propose un réaménagement des locaux qui permettrait à la fois une meilleure utilisation des locaux et une amélioration de l'accueil du public.

Le secrétariat serait déplacé dans l'ancienne salle d'archives, une porte serait percée dans l'entrée, le secrétariat actuel deviendrait le bureau du maire, et la salle d'attente la bibliothèque.

Profitant de ce réaménagement, Monsieur le Maire propose de remplacer les cinq fenêtres en façade de la mairie par des fenêtres isolantes en PVC avec volet roulant intégré électrique.

Le montant des travaux est estimé, dans son ensemble à 15000€.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à faire effectuer les travaux.

**US Basses Cévennes**

Monsieur le Maire lit une lettre de l'U.S. Basses Cévennes, reçue le 2 septembre dernier, dans laquelle le Président, Eric CAZALET explique que l'association a du embaucher un éducateur sportif. Compte tenu du contrat aidé qui a été signé, et en fonction de la répartition décidée lors d'un conseil d'administration du 11 juillet 2008, il est demandé à notre commune une participation de 40€ pour la fin de l'année 2008 et 120€ pour l'année 2009.

Après discussion, le Conseil accepte de verser les sommes demandées et demande qu'un bilan soit effectué à la fin de la deuxième année de contrat et que le conseil municipal soit à nouveau consulté pour la pérennité de ce poste et son financement.

Le Conseil

.d'une part, s'étonne qu'une telle décision ait pu être prise, sans que les Conseils Municipaux ne soient mieux associés aux débats (le sport n'étant pas de la compétence de la Communauté de Communes), .et d'autre part s'inquiète que cette décision ne fasse d'autres émules, (pourquoi favoriser le football et pas d'autres sports ? ) et des conséquences financières que cela pourrait entraîner, surtout pour les toutes petites communes.

**Sinistrés de la Sambre**

Monsieur le Maire lit un courrier de l'Association des Maires de l'Hérault qui sollicite une aide exceptionnelle pour les communes sinistrées de la Sambre (Nord).

Le Conseil vote, à l'unanimité, une subvention de 50€.

## **Lettre de remerciement de Mr Issert**

A l'occasion de la fête de St Bauzille, la commune a prêté, comme habituellement, quelques tables et bancs. Mr le Maire lit la lettre de remerciement de Monsieur ISSERT, Maire de St Bauzille de Putois.

## **Calendrier des conseils**

Le Conseil fixe les dates des prochains conseils municipaux :

- Le 24 octobre à 18h30
- Le 21 novembre à 18h30
- Le 19 décembre à 18h30
- Le 30 janvier à 18h30

## **Permanences des élus**

En raison de la faible fréquentation des permanences des élus, et compte tenu de la plus grande amplitude d'ouverture du secrétariat de la mairie (mardi et jeudi de 09h à 12h, et de 14h30 à 19h, et les 2ème et 4ème samedis de chaque mois de 09h à 12h), le Conseil décide, à l'unanimité de suspendre ces permanences.

Néanmoins, les administrés peuvent toujours solliciter un rendez-vous pour rencontrer Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Adjoints ou Mesdames et Messieurs les Conseillers.

## **Point sur le lagunage**

Depuis le 1er juin dernier, la commune a mis en fonction de réseau d'assainissement et déverse une partie de ses eaux usées dans le lagunage de St Bauzille. Une convention avait été signée avec cette commune en 2003, mais n'avait pas été suivie d'effet. Il convenait, avec la mise en service du réseau d'assainissement d'actualiser cette convention. Une réunion a eu lieu en mairie d'Agonès le 1er août dernier avec une délégation du Conseil Municipal de Saint Bauzille.

Les bases d'un nouvel accord ont été établies. Il reste néanmoins à étudier les coûts de fonctionnement. Monsieur le Maire rappelle que tant que St Bauzille n'aura pas fourni un budget prévisionnel complet, la commune ne versera qu'une provision sur un coût estimé par elle-même. Monsieur le Maire demandera au Maire de St Bauzille de lui communiquer le montant des sommes provisionnées depuis l'ouverture du lagunage pour le curage des bassins.

D'autre part, la commune de St Bauzille rencontre un grave problème avec le fonctionnement du lagunage et une expertise est actuellement en cours pour déterminer les responsabilités de ce dysfonctionnement.

Mr Bourget et Petris font un compte-rendu des deux réunions auxquelles ils ont participé à St Bauzille avec les représentants de la D.D.A, de l'Agence de l'eau et du SATESE.

Avant de signer un nouvel accord, le représentant de la D.D.A a demandé de patienter et d'attendre de recevoir le compte-rendu de la réunion.

## **Ralentisseurs de Valrac**

Lors d'un Conseil Municipal précédent, il avait été évoqué la possibilité de demander au Conseil Général de mettre en place un système de limitation de vitesse, notamment pour les camionnettes tractant les canoës, afin de sécuriser cet endroit où vivent des familles avec enfants et où les véhicules ont tendance à rouler trop vite. La démarche, alors

entamée, est restée sans réponse à ce jour. Le Conseil demande à Monsieur le Maire d'écrire à Monsieur RIGAUD pour lui rappeler le dossier.

Plusieurs membres du Conseil évoquent la dangerosité des accès de la route descendant du village et de celle de Valrac vers la route départementale. Il serait souhaitable d'envisager la pose d'un stop à chacun de ces croisements pour en améliorer la sécurité.

D'autre part, Mme JOLICOEUR demande à ce qu'un panneau « voie sans issue » soit posé en haut du village, devant chez Monsieur CAUSSE : en effet, les personnes qui ne connaissent pas, s'engagent dans cette voie et arrivées au bout n'ont plus la possibilité de faire demi-tour.

## **Point sur le questionnaire adressé en juin à la population :**

Mr BOURGET fait un rapide compte-rendu du dépouillement qu'il effectue actuellement. A ce jour, 10% de la population a répondu au questionnaire. Mr BOURGET fera une synthèse qui sera diffusée ultérieurement.

## **Fête de Noël**

Il convient de prévoir d'ores et déjà ce qui peut être envisagé pour la fête de Noël pour les enfants de la commune. La commission Communication, Animation, Vie Associative se réunira prochainement et fera une proposition lors du prochain Conseil Municipal.

## **Formations**

Monsieur le Maire annonce les formations qui sont proposées par le C.F.M.E.L. au cours du prochain trimestre :

11 décembre : « Communication des documents administratifs » à St Martin de Londres

16 octobre : « Législation funéraire » au Pouget

08 décembre : « Prévention contre les feux de forêts, Natura 2000 » au Triadou

Les conseillers désireux de participer à ces formations prendront contact avec le secrétariat.

## **Fête de la St Saturnin**

Monsieur le Maire rappelle que par lettre du 15 avril dernier, le Conseil Municipal avait demandé à Monsieur le Préfet de bien vouloir conférer l'honorariat de Maire à Monsieur Jean CAUSSE, ancien maire de la commune. Par arrêté du 11 septembre, Monsieur le Préfet vient d'accéder à sa demande.

Il est décidé qu'une petite cérémonie doit être organisée pour officialiser cet événement et permettre à la population du village de fêter Monsieur CAUSSE.

Le 29 novembre, étant la fête de la Saint-Saturnin, saint patron de la commune, cette date semble tout à fait appropriée. La commission Communication, Animation, Vie Associative doit se réunir pour déterminer le déroulement de cette cérémonie qui pourrait être aussi l'occasion pour les habitants d'Agonès de se retrouver.

## **Terrain Thebaud/Cipouloge :**

Monsieur le Maire annonce que conformément à la délibération prise le 20 mars dernier, la Commune s'est portée acquéreur des terrains des consorts Thebaud/Cipouloge. Il a signé l'acte d'achat le 19



septembre chez Maître Blazy/Denjean à Lunel.

### Travaux d'assainissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réception définitive du chantier des travaux

d'assainissement a eu lieu en mairie le mercredi 24 septembre dernier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 45.

**Présents :** Mmes : E. THEROND, L. AUZEPY, F. AFFRE, D. RICARD, D. BELMONT  
MM. M. ISSERT, O. ALLE F. BOUVIE W. SABATIER N. CIRIBINO G. GARCIA M. RIVIERE  
P. CLEMENT G. MENDES  
**Absent et excusé :** D. FITTIPALDI : pouvoir à L. AUZEPY

### 1. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale retrait de la commune d'Agde

Monsieur le Maire donne la parole à Mme L. AUZEPY qui expose : la commune d'Agde ayant dépassé le seuil obligatoire d'affiliation (350 agents), le maire de cette commune a fait part de son souhait de se retirer du Centre de Gestion. Conformément à l'article 30 du décret n° 85.643 du 26 juin 1985 et à l'article 15, 4e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il peut être fait opposition à cette demande par les 2/3 des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins les 3/4 des fonctionnaires concernés, ou par les 3/4 de ces collectivités et établissements affiliés représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés. Le Centre de Gestion invite la commune à faire connaître sa position quant au retrait de la Commune d'Agde. La Commune dispose de deux mois à compter du 9 juin 2008, date de la lettre de réception de la lettre du CDG. Le Conseil Municipal, à l'unanimité ouï cet exposé et après en avoir délibéré, accepte le retrait de la commune d'Agde, à compter du 1er janvier 2009.

### 2. Acquisition de terrain par expropriation

Monsieur le Maire rappelle que le projet de l'extension de l'école publique est prévue sur le terrain jouxtant cette dernière, qu'il y a urgence en la matière, que les négociations engagées avec le propriétaire risquent d'achopper, qu'il convient de fixer un calendrier aux négociations et qu'en cas d'échec de ces dernières, il sera nécessaire d'engager une procédure d'expropriation et d'obtenir sur ce terrain une déclaration d'utilité publique (DUP).

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal

- .de l'autoriser à mener les négociations
- .de l'autoriser à lancer la procédure de DUP, dans le cas où les négociations n'auraient pas abouti de manière satisfaisante à la date butoir du 31 juillet.

le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

- .autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations avec le propriétaire
- .autorise Monsieur le Maire à entamer une

procédure de DUP dans le cas où les négociations n'auraient pas abouti au 31 juillet 2008.

### 3. Personnel

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AUZEPY qui expose :

#### remplacement de la Secrétaire Générale

Mme Valecillo ayant fait valoir ses droits à la cessation progressive d'activité depuis le 1er février 2008, cesse d'exercer ses fonctions au 30 juin 2008 et cessera de faire partie des effectifs municipaux en avril 2009. Il convient d'assurer son remplacement au 1er septembre 2008. Un appel à candidature a été lancé. La Commission du Personnel chargée d'examiner les candidatures a retenu un candidat titulaire du grade de secrétaire de Mairie. Ce poste doit être créé au 1er septembre 2008.

#### contrat d'accompagnement dans l'emploi

le contrat d'accompagnement dans l'emploi, signé entre la mairie et l'ANPE, arrive à échéance au 31.08.2008 et n'est pas renouvelable. Il serait souhaitable de créer un poste d'adjoint technique 2e classe à 20h hebdomadaire afin de pérenniser cet emploi occupé depuis deux ans.

#### Contrat Avenir

Le contrat avenir signé entre la mairie et l'ANPE arrive à échéance le 18 juillet 2008. Il semblerait que ce contrat puisse bénéficier d'un renouvellement d'un an. Pour le cas où ce contrat ne pourrait pas être renouvelé, il convient de prévoir la création d'un poste supplémentaire d'adjoint technique 2e classe, sur la base de 26 h hebdomadaire, pour pérenniser cet emploi. Le Conseil Municipal, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

à l'unanimité, de créer un poste de Secrétaire de Mairie à temps complet à compter du 1er septembre 2008.

par 14 voix pour et 1 voix contre, de créer un poste d'adjoint technique 2e classe à 20h par semaine, à compter du 1er septembre 2008.

à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à demander le renouvellement du contrat avenir pour un an à compter du 19 juillet 2008.

à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique 2e classe à 26h par semaine, à compter du 19 juillet 2008.

### 4. Correspondant Défense

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Oscar Alle qui expose :

Par circulaire du 26 octobre 2001 il a été mis en place un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Le Correspondant désigné par le Conseil Municipal constitue au sein de chaque commune un relais d'information sur les questions de défense auprès de son conseil municipal et de

ses concitoyens. A la suite du renouvellement du Conseil Municipal il convient de désigner l'élu qui sera chargé de ce poste.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré désigne à l'unanimité M. Fabien BOUVIE, qui accepte, comme correspondant Défense.

## **5. Sivu Ganges-Le Vigan**

Gestion des ressources en eau

Monsieur le Maire donne la parole à M. M. Rivière qui expose :

le Syndicat Ganges le Vigan a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un plan d'optimisation de la gestion de l'eau dans la vallée de l'Arre.

Ce travail a été évalué à 40 000 euros HT, soit 47 840 euros TTC. Il est financé à 80% du montant HT par l'Agence de l'Eau, la Région et le SMD, soit une subvention de 31 960 euros. Le montant restant à charge des communes est de 15 800 euros HT. Le Bureau du SIVU a proposé de répartir cet autofinancement au prorata de la population des 38 communes qui composent le Syndicat. Pour St Bauzille, cette participation est de 802,66 euros.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré

.approuve le projet d'optimisation de la gestion de l'Eau dans la vallée de l'Arre.

.Accepte la participation financière de 802,66 euros

.dit que cette somme sera inscrite au budget 2008.

## **6. Padd (Projet d'aménagement et de développement durable)**

Monsieur le Maire donne la parole à M. O. Alle qui expose :

Du fait de l'absence de document d'urbanisme opposable au tiers, et en fonction des directives des PADD successifs votés antérieurement, la commune de St Bauzille s'est vu doté d'un afflux de population supplémentaire très important dans un délai restreint.

Il est urgent de revoir ces perspectives à la baisse afin de permettre à la commune d'absorber cette population supplémentaire et de lui offrir les services qu'elle peut attendre, ce qui entraîne des sur-coûts d'équipement importants avec une situation financière de la commune délicate (lecture de la lettre de la Préfecture concernant la nécessité d'agir pour redresser la situation).

Il convient d'actualiser le PADD en fonction des données nouvelles pour obtenir un développement raisonné et maîtrisé de l'urbanisation future de la commune.

Les nouvelles orientations du PADD sont les suivantes :

.réduction des zones ouvertes à l'urbanisation : la limite sera le chemin de la croix verte.

.mise en place d'un développement en trois phases : la première est quasiment remplie, la deuxième sera ouverte progressivement, en fonction des besoins, la troisième viendra plus tard, avec également un développement progressif.

.détermination d'un COS par zone pour gérer au mieux la répartition des habitats sans pour autant déterminer des parcelles trop importantes qui sont un frein à l'accession à la propriété pour les jeunes ménages.

.réservations pour des zones artisanales : extension de la zone de Frigoulet, et création de la zone de

Martignass (ce qui nécessite la réservation pour la création de la voie d'accès à cette zone).

.récupération de terrains naturels et agricoles, afin de prévoir l'avenir, (l'augmentation du prix actuel des denrées alimentaires laisse prévoir un besoin de terres agricoles à plus ou moins long terme).

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré

annule le PADD précédent adopté le 27 septembre 2007 et accepte le projet de PADD tel que défini au document joint en annexe.

M. Alle fait également état des négociations en cours avec différents promoteurs, dont certains ont déjà obtenus un permis de lotir afin d'en redéfinir les conditions de mise en place. Il y a également une étude à faire avec Hérault Habitat dans le cadre de promotions futures, afin de réserver une partie des terrains pour les besoins d'installation des jeunes par exemple.

## **7. Fuites d'eau après compteur**

Monsieur le Maire expose le projet que la mairie est amenée à examiner concernant le cas de particuliers demandant une exonération partielle de leur facture d'eau suite à une fuite après compteur, ce qui peut générer des sommes très importantes. Il était d'usage, dans des cas particuliers, de prendre les trois dernières années pour déterminer la somme à payer.

Il convient de déterminer une nouvelle règle. Monsieur le Maire propose, qu'après étude des circonstances qui ont généré une surfacturation, étude des consommations des trois dernières années, et sous réserve que la consommation dépasse de 30% la consommation de l'année la plus élevée, il soit appliqué un dégrèvement. Ce dégrèvement serait appliqué sur l'excédent de la facture correspondant à la facture la plus élevée des trois dernières années, majorée de 30%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

## **8. Droit de place - occupation du domaine public**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme E. THEROND qui expose : demande a été faite par l'établissement DD Pizza d'étendre sa terrasse sur le domaine public (environ deux places de parking sous le mur en face de son établissement). Actuellement les autres établissements du même type bénéficient de la gratuité pour le même service. Il convient de déterminer les règles à appliquer. Proposition est faite de conserver la gratuité pour tous, mais de déterminer avec précision avec les différents établissements, tant leur superficie d'utilisation au sol que leur responsabilité.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'autoriser, à titre précaire, l'occupation du domaine public par les cafés et restaurants qui en font la demande

d'accorder la gratuité de cette occupation, sur autorisation écrite de la mairie

de préciser avec ces établissements les règles précises d'utilisation

## **9. Tarif de location des salles municipales**

Mme E. THEROND est appelée à faire le point sur

l'usage actuel de location tant de la salle polyvalente que de la salle des rencontres.

Le tarif actuel est en place depuis 6 ans. Il comprenait jusqu'à ce jour la location des salles du vendredi 15h au lundi 8h. Le ménage était assuré par la mairie. Se pose également le problème de l'utilisation de ces salles par journée supplémentaire. Les propositions sont les suivantes :

- maintien du tarif actuel jusqu'au 31 décembre 2008, soit 360 euros pour la salle polyvalente, 440 euros pour la salle des rencontres, caution de 360 euros.
- les habitants de St Bauzille bénéficient de 50% de réduction sur les tarifs de location. Les associations bénéficient d'une location à titre gratuit par an.
- il sera demandé un chèque de caution de 100

euros pour le ménage. Soit le ménage est assuré par le particulier, en ce cas le chèque lui est rendu. Soit le ménage n'est pas fait ou mal fait et le chèque est encaissé.

- une somme de 100 euros sera demandée par journée supplémentaire d'utilisation.
- la gestion des salles est confiée au service de police municipale.
- à compter du 1er janvier 2009, les tarifs seront indexés sur le coût de la construction.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, adopte ces propositions à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h10.

## C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bauzille de Putois

le 31 juillet 2008

**Présents :** Mmes : E. THEROND, L. AUZEPY, F. AFFRE, D. RICARD, D. BELMONT

MM. M. ISSERT, O. ALLE F. BOUVIE N. CIRIBINO D. FITTIPALDI M. RIVIERE P. CLEMENT G. MENDES.

**Absents et excusés :** W. SABATIER : pouvoir à M. RIVIERE G. GARCIA : pouvoir à N. CIRIBINO  
Mme Belmont est nommée secrétaire de séance.

### Affectation de deux salles dans les Anciennes écoles

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 juillet 2001, le Conseil Municipal avait procédé à la désaffectation du bâtiment scolaire situé 1193 avenue du chemin neuf (anciennement numéroté 35 ter), dit Ecole Carayon.

Pour répondre aux demandes d'inscriptions pour la rentrée scolaire 2008/2009, et désengorger l'école du Thaurac, il est impératif de mettre à disposition des enseignants deux salles situées dans ce bâtiment, en attendant l'extension de l'école actuelle.

Proposition a été faite à la Communauté de Communes de mettre à sa disposition les deux salles situées au rez-de-chaussée de l'ancienne Ecole Carayon. La Communauté de Communes, ainsi que les enseignants ont émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a répondu favorablement à l'affectation de ces deux salles à l'usage de salles de classe.

Il convient de délibérer dans ce sens afin d'obtenir l'avis favorable de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité : demande l'affectation des deux salles du rez-de-chaussée du bâtiment sis 1193 avenue du Chemin Neuf, dénommé ancienne Ecole Carayon, à l'usage de salles de classes, ceci à titre provisoire, pendant toute la durée des travaux d'extension de l'Ecole du Thaurac.

À titre informatif, Monsieur le Maire précise que les salles sont en état d'achèvement, les travaux devant impérativement être terminés le 24/08/2008.

### Participation aux centres aérés.

M. F. Bouvié rappelle au conseil que la commune participait à hauteur de 6,10 euros, par enfant et par jour aux frais de fonctionnement des centres aérés

de Ganges et de Cazilhac, en application de la délibération du Conseil Municipal du 9 mai 2006.

Compte tenu du bon fonctionnement de centre de Loisir de Saint Bauzille, habilité à accueillir les enfants de plus de six ans, il propose de ne plus participer aux frais de fonctionnement des autres centres de loisirs, pour ces enfants. Le centre de loisirs de St Bauzille n'étant pas habilité pour les enfants de moins de six ans la participation de la commune pour ces derniers est maintenue.

Cependant, afin de ne pas pénaliser les parents ayant déjà inscrits leurs enfants dans les différents centres aérés, la participation de la commune sera maintenue jusqu'au 31 août 2008, pour tous les enfants de St Bauzille ayant fréquenté un centre de loisirs autre que celui de St Bauzille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

décide qu'à partir du 1er septembre 2008, la commune participera à hauteur de 6,10 euros par jour et par enfant, aux frais d'inscription aux centres aérés autres que celui de St Bauzille, exclusivement pour les enfants de moins de 6 ans.

### Sivu Ganges-le Vigan

Modification des statuts

M. Marc Rivière expose que la délibération prise par le Comité Syndical en date du 1er juillet 2008 permet de modifier l'article 7 des statuts du Sivu Ganges-Le Vigan concernant le changement de la composition du bureau comme suit : "le comité syndical fixera la composition du bureau par délibération conformément à l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales". Le Conseil Municipal est appelé à exprimer son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

donne un avis favorable à la nouvelle rédaction des statuts.

### Création d'une commission pour l'extension du centre de loisirs aux enfants de moins de six ans.

Mme Lydia Auzepy rappelle que le problème de l'absence de structure d'accueil pour les enfants de moins de six ans a été posé au conseil.

Ce problème important nécessite une réflexion approfondie afin de :

- .déterminer le besoin

.trouver un local d'accueil

.trouver le financement

Conformément aux engagements pris pendant la campagne, il est proposé de créer une commission spécifique ouverte à des personnes volontaires non élues.

Les propositions pour la composition de cette commission sont les suivantes :

.élus : Lydia Auzépy, Guy Mendès, Wilfried Sabatier, Elisabeth Théron, Fabien Bouvier

.non élus : Xavier Ferreux (au niveau technique et représentant le Centre de Loisirs) plus deux volontaires qui doivent faire connaître leur candidature auprès de la mairie avant le 30 septembre. Ces volontaires doivent être directement concernés par le problème. Si le nombre de volontaires dépasse le nombre de sièges à pourvoir, il sera procédé à un tirage au sort).

M. Nicolas Ciribino exprime son désaccord sur la création d'une telle commission : d'une part il y a déjà une étude réalisée par la CCCG sur ce sujet, d'autre part, au mois de juillet seuls 4 enfants étaient présents au centre aéré pour 2 surveillants.

Une explication lui est donnée : le document de la CCCG est intéressant, il convient d'en tenir compte, mais une demande spécifique ayant été déposée c'est pour y répondre que cette proposition est faite. Une fois les besoins réels déterminés, il sera alors tant de demander l'habilitation pour les moins de six ans, si nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir ainsi délibéré, par 13 voix pour et 2 voix contre, accepte la proposition de création d'une commission ouverte à des non élus pour l'étude de l'extension du centre de loisirs aux enfants de moins de six ans.

## **Demande de subvention pour la restauration des registres et documents anciens.**

Mme E. Théron informe le Conseil Municipal que le Service des Archives Départementales est venu faire l'inventaire des archives communales, comme cela se pratique à chaque changement de municipalité.

Il s'avère que les archives sont dans un état déplorable, plusieurs documents précieux, dont le Cadastre Napoléonien, ayant été exposés à l'humidité. Certains sont vraisemblablement irrémédiablement atteints.

Ces documents sont d'une importance considérable pour la mémoire de la commune. Il est donc impératif de procéder à leur sauvegarde et à leur restauration étant bien entendu que des mesures immédiates ont été prises pour tenter de limiter les dégâts.

Les travaux de restauration sont très onéreux. Il est donc proposé de procéder par ordre d'importance, en commençant par les documents les plus précieux et les plus abîmés, et de prévoir l'étalement de ces travaux sur plusieurs années.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser Mme E. Théron à

.continuer à s'investir sur ce dossier

.faire établir des devis

.rechercher les subventions

le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

adopte ces propositions et délègue Mme E. Théron pour la sauvegarde des archives communales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE**

*Extrait du Compte rendu du Conseil du 15 avril 2008*

Le compte rendu de la séance du 2 avril est adopté à l'unanimité. Compte tenu de 2 modifications.

1. Désignation de monsieur Pibarot (titulaire) et monsieur Faidherbe (suppléant) à la commission Développement et Relations Locales du Parc National des Cévennes.
2. Le remplacement comme délégué titulaire à l'office de tourisme de madame Ricome par monsieur Faidherbe.

### **Ordre du jour :**

Monsieur Rigaud donne la parole à monsieur Servier pour tous les points concernant le Budget.

### **Objet 1 : Compte administratif 2007- Budget Principal**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2007 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au compte administratif 2007 et au compte de gestion du receveur.

*Tableau ci-après (1)*

Reste à réaliser recettes réelles 267 775 €

Reste à réaliser dépenses engagées 144 794 €

Le Président s'étant retiré

Adopté à l'unanimité.

### **Objet 2: Compte administratif 2007- Budget annexe des opérations soumises à la TVA**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2007 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au compte administratif 2007 et au compte de gestion du receveur.

*Tableau ci-après (2)*

Reste à réaliser dépenses engagées 4 780€

Le Président s'étant retiré

Adopté à l'unanimité

### **Objet 3 : Affectation du résultat 2007- Budget principal**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'affectation du résultat 2007 de la section de fonctionnement comme suit :

Le résultat réel de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 108 836.65€

Le résultat de la section de fonctionnement est de 362 751.11 € il est proposé au Conseil d'affecter le

résultat 2007 ainsi :  
 en réserve au compte 1068 la somme de 130 000€  
 en excédent reporté de fonctionnement la somme  
 de 232 751.11 €  
 Adopté à l'unanimité.

#### Objet 4 : Affectation du résultat 2007- Budget annexe des opérations soumises à la TVA

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'affectation du résultat 2007 de la section de fonctionnement comme suit :

Le résultat réel de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 25 895.24€  
 Le résultat de la section de fonctionnement est de 50 003.82 Euros il est proposé au Conseil d'affecter le résultat 2007 ainsi :

en réserve au compte 1068 la somme de 50 003.82€

Adopté à l'unanimité.

#### Objet 5 : Vote du budget par nature

Monsieur le Président rappelle que la population de la Communauté de communes étant supérieure à 10 000 habitants, il convient, comme les années précédentes, de voter le budget par nature.

Adopté à l'unanimité.

#### Objet 6 : Budget Primitif 2008- Budget Principal

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 21 février 2008 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 4 545 261 €

- Section d'investissement : 1 831 337 €

Adopté à l'unanimité.

#### Objet 7 : Budget Primitif 2008- Budget des Opérations soumises à la TVA

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 21 février 2008 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 83 300 €

- Section d'investissement : 81 211 €

Adopté à l'unanimité

#### Objet 8 : Vote du taux des taxes de la fiscalité additionnelle

Le Président expose au Conseil que face à l'augmentation des charges de la communauté (hausse des prix, titularisations) et afin de maintenir la capacité d'autofinancement de la communauté il y a lieu d'augmenter les taux de la fiscalité additionnelle comme suit :

| Taxes                         | Taux 2007 | Taux 2008 |
|-------------------------------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation             | 4.55%     | 4.73%     |
| Taxe foncière sur le bâti     | 8.65%     | 8.99%     |
| Taxe foncière sur le non bâti | 29.46%    | 30.63%    |
| Taxe professionnelle          | 6.68%     | 6.95%     |

| 1 Libellé                                                                                                   | Résultat de clôture 06 | Part affectée à l'investissement exercice 2006 | Résultat de l'exercice 2007                        | Résultat de clôture cumulé 2007 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>Section Investissement :</b><br>Recettes exercice<br>Dépenses exercice<br>Excédent .....<br>Déficit..... | - 423 925.53 €         |                                                | 618 926.34 €<br>426 818.46 €<br>+ 192 107.88 €     | - 231 817.65 €                  |
| <b>Section fonctionnement :</b><br>Recettes exercice<br>Dépenses exercice<br>Excédent .....<br>Déficit..... | 319 424.14 €           | -123 900 €                                     | 4 271 806.99 €<br>4 104 580.03 €<br>+ 167 226.96 € | +362 751.11 €                   |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                | - 104 501.39 €         | - 123 900 €                                    | + 359 334.84 €                                     | + 130 933.45 €                  |

| 2 Libellé                                                                                                   | Résultat de clôture 06 | Part affectée à l'investissement exercice 2006 | Résultat de l'exercice 2007              | Résultat de clôture cumulé 2007 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>Section Investissement :</b><br>Recettes exercice<br>Dépenses exercice<br>Excédent .....<br>Déficit..... | - 18 760.54€           |                                                | 35 595.90€<br>37 950.60€<br>- 2 354.70€  | - 21 115.24€                    |
| <b>Section fonctionnement :</b><br>Recettes exercice<br>Dépenses exercice<br>Excédent .....<br>Déficit..... | 49 679.95€             | -30 275.95€                                    | 86 104.74€<br>36 100.92€<br>+ 50 003.82€ | +69 407.82€                     |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                | - 30 919.41€           | - 30 275.95€                                   | +47 649.12 €                             | +48 292.58 €                    |

Monsieur Rieusset demande au Président de préciser la motivation de l'augmentation du taux des taxes.

Monsieur Rigaud insiste sur la rigueur qui existe dans la gestion des finances de la Communauté de communes et en profite pour remercier monsieur Servier et les services pour leurs efforts.

Monsieur Servier précise qu'outre le financement des dépenses de fonctionnement de la collectivité il convient de continuer à augmenter nos ressources propres afin de pouvoir financer les emprunts nécessaires compte tenu des investissements élevés de la Communauté.

Monsieur Rodriguez estime qu'il faut renforcer notre communication au sujet du coût des déchets ménagers et donner ainsi à la population les explications nécessaires.

Monsieur Alle se dit soucieux concernant l'augmentation nécessaire du taux des taxes. Il préconise la prudence et indique la confiance qu'il a dans la gestion de monsieur Rigaud.

Adopté à l'unanimité.

### **Objet 9 : Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le Président expose au Conseil que face à l'augmentation des charges du service déchets ménagers (hausse des prix, titularisation, augmentation de la participation au SYMTOMA) et il y a lieu d'augmenter le taux de la TEOM comme suit :

| Taux 2007 | Proposition Taux 2008 |
|-----------|-----------------------|
| 13,90 %   | 14,60%                |

Adopté à l'unanimité.

### **Objet 10 : Subventions de fonctionnement aux amicales et associations**

Monsieur le Président propose au Conseil d'allouer aux associations et amicales les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire de l'école de Brissac 1 065 €
- Coopérative scolaire de l'école du Thaurac 3 085 €
- Amicale de l'école maternelle de Ganges 1 905 €
- Amicale de l'école primaire de Ganges 8 302 €
- Amicale de l'école de Sumène 2 125 €
- Amicale de l'école de Saint Martial 400 €
- Coopérative de l'école de Cazilhac 2 700 €
- OMS de Ganges 15 245 €
- OMS de Saint Bauzille de Putois 6 100 €
- Office de tourisme Céven. Méditerranée 130 000 €
- Mission Locale Garrigue et Cévennes 16 900 €
- Amicale du personnel de la Com. de Com. 8 000 €

- GOUPIL Connexion 25 000 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2008.

Monsieur Toulouse indique qu'il souhaite que Sumène puisse être bénéficiaire également de l'animation sportive dans les écoles.

Adopté à l'unanimité

### **11. Avenant au Contrat de Territoire 2006 avec le Conseil Général de l'Hérault.**

L'abandon de la réalisation d'un schéma global d'aménagement du territoire prévu dans le

Contrat 2006 a permis de dégager des sommes affectées comme suit :

- Actions de communication pour la mise en place du tri sélectif 3000 €.
- Consolidation de la Mission du technicien Ordures Ménagères 15 000 €.
- Eveil musical pour les enfants du lieu multi accueil 1 000 €
- Opération « Ganges 1900 » 15 000 €
- Action Marketing et développement Internet (OT) 6 000 €

Il convient d'approuver l'avenant au Contrat de Territoire 2006.

Adopté à l'unanimité

### **12. Renouvellement du bail de location de locaux avec la mairie de Ganges.**

Le bail de location des locaux de la Communauté de communes avec la mairie de Ganges est arrivé à son terme. Il convient de le renouveler pour 3 années supplémentaires. Le loyer annuel est de 9 933 € incluant les charges et les frais d'entretien (ménage) 5H00/semaine assurées par la ville de Ganges.

Monsieur Gaubiac demande quand la Communauté de communes pourra posséder ses propres locaux ?

Monsieur Rigaud estime qu'il faut d'abord terminer les investissements dans les écoles, le théâtre et le développement économique avant d'envisager investir dans les locaux administratifs.

Monsieur Gaubiac indique qu'il s'abstient sur cette délibération.

Suite à notre décision de participer à la société publique locale d'aménagement (SPLA) territoire 34, il convient de désigner un représentant pour participer à l'assemblée spéciale des actionnaires et aux assemblées générales.

Monsieur Rigaud est désigné à l'unanimité.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE**

*Extrait du Compte rendu du Conseil du 18 juin 2008*

### **1. Nouveau tableau des effectifs**

Monsieur Rigaud précise que ce nouveau tableau prévoit 5 créations de poste. Une création pour un agent ayant réussi le concours d'ATSEM et quatre pour des agents en fin de contrat aidé dans les écoles (3) et au service déchets ménagers (1).

Monsieur Chanal demande des précisions sur la qualité du travail effectué par ces salariés.

Monsieur Gaubiac regrette qu'avec ce système de recrutement à l'issue de contrats aidés, les titulaires de la fonction publique ne puissent pas être recrutés directement.

Monsieur Rigaud indique que ce sont tous des agents ayant donné satisfaction, recrutés en catégorie C, accessible sans concours et que l'année de stage obligatoire sera utilisée pour s'assurer de leur adaptation au service public.

Voté à l'unanimité moins une abstention.

## **2. Régime indemnitaire du personnel**

(Délibération statutaire) ... Adopté à l'unanimité.

## **3. Décision modificative n°1 – Budget OP TVA**

(décision modificative) Adopté à l'unanimité

## **4. Théâtre Albarède-Délégation de signature à monsieur Servier**

Monsieur le Président propose au Conseil de donner délégation à Monsieur servier, vice-président délégué aux finances, afin de signer les marchés relatifs à la réhabilitation du Théâtre de l'Albarède à Ganges, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

## **5. Théâtre Albarède-Autorisation de signer les marchés**

Le président propose au Conseil d'approuver le tableau récapitulant l'ensemble des entreprises retenues pour le marché de travaux relatif à la réhabilitation du théâtre de l'Albarède à Ganges ainsi que le montant par lot. Il propose d'autoriser Monsieur Servier Pierre à signer les marchés de travaux. (Selon le tableau ci-joint).

Adopté à l'unanimité

## **6 . Ecole de St Martial – Contrat de maîtrise d'œuvre avec AJM**

Le Président indique au Conseil qu'afin de pouvoir démarrer les travaux de construction de la nouvelle salle de classe de St Martial, il convient d'approuver la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet AJM d'un montant de 5 000 €HT.

A l'occasion de ce dossier monsieur Rigaud et monsieur Issert indiquent que la mairie de St Bauzille de Putois met à disposition de la Communauté de communes 2 salles dans l'ancienne école afin d'accueillir une classe en attendant la construction de nouveaux locaux. La Communauté de communes effectuera les derniers travaux d'aménagement. Une décision modificative devra inscrire les crédits nécessaires au prochain conseil.

Adopté à l'unanimité

## **7. Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole.**

Le Président propose au Conseil de renouveler la ligne de trésorerie contractée avec le Crédit Agricole afin de faire face notamment à la réhabilitation du théâtre de l'Albarède à Ganges qui nécessitera une avance de trésorerie entre le règlement des factures et le versement des subventions.

Le Crédit Agricole propose les conditions suivantes :

. Durée : un an, renouvelable sur délibération

. Montant : 500 000 €

. Taux : variable post-fixé, indexé sur le T4M (taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire) du mois précédant le mois facturé+marge de 0,30 %

. Intérêts calculés mensuellement à terme échu, facturés au mois et prélevés en procédure de débit d'office

. Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant

Adopté à l'unanimité

## **Objet 8 : Avenant à la convention de redynamisation du bassin d'emploi Ganges-Le Vigan.**

... 53 630 € sur 3 ans pour notre communauté

Adopté à l'unanimité

## **Objet 9 : Modification d'un représentant de la Communauté de communes au SYMTOMA**

Monsieur le Président indique au Conseil qu'à la demande de la mairie d'Agonès, il est proposé au Conseil de substituer à monsieur Patrick Tricou, délégué titulaire au SYMTOMA, monsieur Etienne Pétris.

Adopté à l'unanimité.

## **Objet 10 : Vente des combles du cinéma Arc-en-ciel**

Le Président indique au Conseil par délibération du 15 avril 2004, le Conseil avait décidé de vendre à monsieur Hamsas Radouane, la partie des combles du bâtiment située au-dessus de son appartement. Ces combles ne sont d'aucune utilité à la communauté. Pour des raisons personnelles, monsieur Hamsas n'a pas pu concrétiser la vente. Celle-ci est maintenant possible et nécessite une nouvelle délibération. Le prix est sans changement soit 9 000 € HT.

Adopté à l'unanimité

## **Objet 11 : Renouvellement de la convention avec l'office du tourisme Cévennes Méditerranée.**

...

Adopté à l'unanimité.

## **Objet 12 : Convention d'occupation de locaux avec le syndicat mixte du Pays.**

...

Adopté à l'unanimité.

## **Objet 13 : Conventions avec le Conseil Général de l'Hérault pour l'utilisation de la déchetterie et la collecte des bacs ordures ménagères des aires de repos.**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de formaliser dans des conventions les usages actuels qui prévoient l'accès à la déchetterie pour que les agents d'exploitation du Conseil Général de l'Hérault puissent y déposer les objets collectés sur le domaine public routier départemental ainsi que la collecte par nos soins, des bacs ordures ménagères placés sur les aires de repos situés sur notre collectivité.

Adopté à l'unanimité.

## **Objet 14 : Autorisation de mener une étude sur l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site du Fesquet.**

Notre collectivité est à la recherche de ressources nouvelles pour faire face aux dépenses engendrées par l'exercice de ses compétences statutaires afin de limiter le plus possible le recours à l'impôt. Dans ce cadre, un contact a été pris avec EDF Energies Nouvelles pour à l'étude l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol. Compte tenu du bon ensoleillement de notre région et des terrains inutilisés que nous possédons au Fesquet sur la commune de Cazilhac, une telle implantation paraît possible. Les études, l'installation, l'exploitation



seraient prisent en charge par EDF Energies Nouvelles. La collectivité percevrait le montant de la location des terrains et la taxe professionnelle. La production d'électricité solaire est également un plus en matière de protection de l'environnement. Monsieur le président propose d'autoriser l'entreprise à mener les études nécessaires.

Après débat, il est précisé que la commission du développement économique sera saisie de la question. Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'étude.

#### **Objet 15 : Constitution d'avocats pour représenter la Communauté de communes.**

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de désigner le cabinet d'avocats Vinssonneau-Palies-Nay-Gauer afin de défendre les intérêts de la communauté suite aux vols commis à l'école primaire de la Marianne entre le 26/12/06 et le 03/01/07.

Adopté à l'unanimité.

#### **Objet 16 : Subvention pour le fonctionnement du RASED**

Le Président propose au Conseil d'allouer comme chaque année au RASED intervenant dans les écoles de la Communauté situées dans le département de l'Hérault la somme de 1000 €

Adopté à l'unanimité.

#### **Questions diverses :**

Monsieur Rieusset pose la question de l'aide que pourrait apporter la Communauté de communes afin de préempter des terrains.

Monsieur Rigaud indique que cela ne fait pas partie des compétences de la collectivité. Il suggère à monsieur Rieusset de solliciter le Conseil Général de l'Hérault ou d'envisager de créer un SIVU ainsi que l'ont fait les communes de St bazuille de Putois et Montoulieu.

### ***Rencontre familiale à Saint-Bauzille de Putois***

La famille Granier de La Plantade s'est réunie ces 14, 15 et 16 août 2008 pour une «cousinade » regroupant 120 cousins et cousines de deux mois à 92 ans!

Repas et rires partagés, diapositives du temps passé, anecdotes, jeux et chansons ont animé ces trois jours d'entente familiale.

Merci à tous les participants pour leur présence et leur enthousiasme.

Avec nos excuses aux Saint-Bauzillois réveillés par nos couchers tardifs.

*Famille GRANIER*

## ***L'Agenda***

*Manifestations prévues à ce jour*

**6 . 7 . 8 novembre** - Rallye de Cévennes

**11 novembre** : 9<sup>ème</sup> Couleur et senteur de la Garigue à Montoulieu

**7 Décembre** : Marché de Noël organisé par le nouveau Comité des fête de St Bauzille

## ***ETAT CIVIL***

**1 Agonès - 2 St Bauzille de Putois - 3 Montoulieu**

### **MARIAGES**

- 2 – Mme Jennifer Milhau et M. Alexandre Dol
- 2 – Mme Amandyne Polge et M. Dominique Fittipaldi
- 2 – Mme Valérie Deroo et M. Romain Garonne
- 2 – Mme Marie-Ange Lepie et M. Jacques Jamain
- 2 – Mme Sylvie Coulet et M. Christophe Louis
- 2 – Mme Amélie Bouvié et M. Richard Granier
- 2 – Mme Cynthia Hanoka et M. Fabien Nalin

### **NAISSANCES**

- 2 – Lilou Leynaud
- 2 – Aya El Ouadi
- 2 - Sarah Mignot
- 3 – Mathieu Commeiras
- 2 – Chloé Aurieres
- 2 – Hugo Delenne
- 2 – Marc Faure
- 2 – Gabriel Mattia
- 2 – Baptiste Fouet
- 2 – Trystan Gomez
- 3 – Loan Chaït

### **DECES**

- |                      |               |
|----------------------|---------------|
| 2 – Lucette Cancel   | le 29/03/2008 |
| 2 – Maurice Vigneron | le 31/03/2008 |
| 2 – Joseph Girard    | le 1/07/2008  |
| 2 – Edmond Le Tutour | le 3/07/2008  |

Il était une fois un vieux monsieur qui s'appelait « Rossignol ». Du moins c'était le nom qu'on lui donnait dans le quartier où il habitait, au bord de la rivière, dans une petite maison qui avait abrité plusieurs générations aujourd'hui disparues. C'était lui, le dernier de tous, encore présent dans le village. Pourquoi l'appelait-on « Rossignol » ? Peut-être parce que, déjà tout petit, il aimait bien siffler en imitant l'oiseau de ce nom. Et il le faisait tellement bien que beaucoup, en l'entendant, ne savaient pas s'il s'agissait de lui ou du passereau au nom si agréable. Et il avait continué à siffler toute sa vie. A l'école d'abord, où l'instituteur lui demandait souvent de ne le faire qu'à la récréation. Puis quand il a commencé à travailler aux champs, où ceux qui avaient l'habitude de chanter en maniant les outils préféraient se taire, de temps en temps, pour l'écouter. Et même plus tard, quand il allait au bal et qu'il accompagnait l'accordéoniste. Quand il a fait son service militaire, le matin, dans la chambrée, tout le monde se réveillait au son du rossignol. Le capitaine l'en avait même félicité. Au retour, à l'époque de ses premières amours, il préférait

siffler au lieu de parler pour exprimer ses sentiments, et ça avait si bien marché avec la belle de son cœur, qu'ils se sont mariés, qu'ils ont vécu longtemps ensemble... jusqu'au jour où il est parti faire un tour dans les bois pour dialoguer, dans leur langue, avec les autres rossignols. C'était un dimanche soir, au moment où le chant de l'oiseau magique accompagne le retrait du soleil et salue le début de la nuit et des étoiles. Mais ce soir là, derrière la colline, juste à l'endroit où le soleil venait de se coucher et de se cacher, une lueur a éclaté, toute rouge, et a commencé à monter dans le ciel, comme si le soleil avait décidé de revenir éclairer la terre. Alors il s'est arrêté de siffler. Les autres aussi. La lueur qui venait de là-bas montait au-dessus du bois où était sa maison, et l'angoisse a serré sa gorge. Il avait du mal à respirer. Il est parti en courant sur le sentier qui menait chez lui, comme un fou. Plus il s'approchait, plus les flammes étaient hautes. Jusqu'au moment où il a dû s'arrêter parmi les buissons qui commençaient à brûler. A travers le crépitemment de l'incendie, il a entendu la sirène des pompiers qui arrivaient par la route toute proche. Ils ont dû s'arrêter eux aussi. On entendait des cris, des exclamations et, à travers le brasier, et malgré les flammes qui s'accrochaient à ses vêtements et agressaient ses mains et son visage, il a pu s'approcher assez près de sa maison, ou de ce qu'il en restait : une ombre incomplète, comme un fantôme au milieu de l'enfer. Il a crié de toutes ses forces, sans rien pouvoir faire d'autre que de se taper sur la tête avec violence, jusqu'au moment où deux pompiers sont sortis des flammes pour l'emporter plus loin, où il a perdu connaissance.

Quand il s'est réveillé, la fumée cachait mal le visage de ceux qui l'entouraient. Il a aussitôt cherché parmi eux celui de sa femme et de ses deux enfants. Ils n'y étaient pas.

Ca s'est passé il y a quelques dizaines d'années de là. L'homme rossignol n'a plus jamais sifflé... ni parlé à personne. Il a continué à vivre dans ce qu'il restait de sa maison, qu'il n'a jamais cherché à réparer : le sous-sol et une pièce à peine protégée par un reste de toiture.

Le soir, à la belle saison, il s'assoie sur un banc, devant sa porte et il attend. Il attend qu'un rossignol se manifeste pour lui donner des nouvelles de ceux qu'il ne reverra plus. Et là, il l'écoute et un léger sourire effleure son visage comme un reflet de la lune sur un vieux marécage.

## Poème : « Malgré les arcs-en-ciel »

Ce monde est injuste, ce monde est cruel,  
Malgré les clairs de lune, malgré les arcs-en-ciel...  
A quoi peut bien servir la beauté d'un pays  
Lorsque ceux qui y vivent ont cœur et corps meurtris?

Le soleil peut, là-haut, briller de mille feux,  
C'est devant le malheur qu'ils cligneront des yeux...  
Et la pluie bienfaisante sur eux peut s'écouler,  
Celle de leur visage garde un goût salé...

Les montagnes s'élèvent, belles et majestueuses,  
Mais celles qu'il leur faut franchir sont si périlleuses  
Que les bords des chemins, même ornés de fleurs,  
S'habituent à des pas où s'accroche la peur...

La mer peut dérouler ses vagues si changeantes,  
La marée qu'ils combattent est parfois si puissante  
Que le courant alors entraîne dans ses flots  
Ceux qui n'ont pu garder la tête hors de l'eau...

Dans ce monde injuste, dans ce monde cruel,  
Il y a des clairs de lune, il y a des arcs-en-ciel,  
Qui peuvent adoucir les affres d'un pays  
Lorsque ceux qui y vivent ont cœur et corps meurtris...

Anne-Marie LEONARD